

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU
23 JUIN 2025

Sommaire

<u>1^{ère} partie</u>— Procès-verbal de séance	1
---	----------

Ordre du jour

1 - Compte Administratif de l'exercice 2024 - Compte de gestion - Détermination du résultat	7
2 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Exercice 2024 (Annexe au compte administratif)	11
3 - Compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière d'emprunts - Exercice 2024	18
4 - Compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de lignes de trésorerie - Exercice 2024	19
5 - Dispositif « Ambitions Jeunes »	19
6 - Le Pas-de-Calais, un Département engagé dans le développement de l'Économie Sociale et Solidaire	23
7 - Pas-de-Calais Actif - Contribution aux politiques départementales en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire	27
8 - Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026	29
9 - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) 2017-2027 : convention de mise en œuvre 2025-2027	31
10 - Rapport d'information sur la situation de l'établissement « Société du Canal Seine-Nord Europe » et l'avancement de la réalisation du Canal Seine-Nord Europe au 31 décembre 2024	37
11 - Canal Seine-Nord Europe - Approbation du contrat territorial de développement de l'Artois et du Cambrésis	39
12 - Propositions de modifications d'emplois	40
13 - Communication du rapport social unique 2023	41
14 - Compte-rendu de la délégation en matière de diagnostics d'archéologie préventive dans le cadre de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales	42
15 - Compte-rendu de la délégation de compétence en matière de droit de préemption dans les espaces naturels sensibles dans le cadre de l'article L.3221-12 du Code général des collectivités territoriales	43
16 - Compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de mandats spéciaux pour l'année 2024	45
17 - Représentation du Conseil départemental dans les commissions et organismes extérieurs	45

<u>2^{ème} partie</u>— Vœux	49
--	-----------

<u>3^{ème} partie</u> – Délibérations et rapports	59
--	-----------

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

RÉUNION DU 23 JUIN 2025

(La séance débute à 10 heures 06 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, Mme Emmanuelle LEVEUGLE assure la fonction de Secrétaire de séance.)

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir rejoindre vos places.

Je vais demander, chers collègues, en ce début de séance à Emmanuelle LEVEUGLE de faire l'appel nominal des membres du Conseil départemental et d'assurer par là même le secrétariat de la séance. Allez-y, Madame LEVEUGLE.

(Mme Emmanuelle LEVEUGLE procède à l'appel)

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusés : M. Pierre GEORGET, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

M. Alexandre MALFAIT, absent, délégation de vote donnée à M. Claude BACHELET.

M. Jean-Louis COTTIGNY, absent, délégation de vote donnée à Mme Maryse CAUWET.

Mme Audrey DESMARAI, absente, délégation de vote donnée à Mme Laurence LOUCHAERT.

M. Jean-Marc TELLIER, absent, délégation de vote donnée à Mme Valérie CUVILLIER.

M. Pierre GEORGET, absent, délégation de vote donnée à M. Jean-Jacques COTTEL.

Mme Cécile YOSBERGUE, absente, délégation de vote donnée à M. Daniel MACIEJASZ.

Mme Brigitte BOURGUIGNON, absente, délégation de vote donnée à M. Marc SARPAUX.

M. Alain DE CARRION, absent, délégation de vote donnée à Mme Séverine GOSSELIN.

M. Frédéric MELCHIOR, absent, délégation de vote donnée à Mme Nicole CHEVALIER.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame LEVEUGLE.

Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Chers collègues, je vais vous demander d'arrêter le PV de la séance précédente.

Y a-t-il des remarques sur ce PV, sur sa rédaction ?

Non ? On peut considérer qu'il est approuvé ?

(Adopté à l'unanimité)

Il en est ainsi décidé.

(L'Assemblée départementale se lève)

Chers collègues,

Eugène ROLLAND est décédé le 13 avril dernier à l'aube de ses 97 ans.

Maire de Fruges de 1989 à 2001, Eugène ROLLAND a profondément marqué sa ville en consacrant le monde rural et son développement économique. Il est par exemple à l'origine de la création de la première tranche de la zone d'activités légères de la Petite Dimerie qui a permis aux entreprises locales de pouvoir rester ancrées sur le territoire mais également permis le développement de l'activité économique que l'on connaît actuellement sur la ville de Fruges.

Eugène ROLLAND a beaucoup œuvré avec Jean-Jacques HILMOINE au maintien de l'activité de l'abattoir de Fruges auquel sont attachés les éleveurs de notre Département. Sans leur investissement, leur pugnacité, il est très probable que cet outil aurait été depuis longtemps fermé comme ce fut le cas pour beaucoup d'abattoirs publics dans notre Département, et l'actuel n'aurait certainement pas vu le jour.

Sa carrière professionnelle au Trésor Public lui conféra un attachement profond aux services de proximité et à l'accompagnement de la population. Beaucoup de Frugeois et de Frugeoises faisaient appel à ses services notamment lorsqu'il fallait aider à remplir les feuilles d'impôts, service qu'il rendait volontiers en toute simplicité avec discrétion, efficacité et humilité.

Ancien Conseiller Général du canton de Fruges de 1988 à 2001, Eugène ROLLAND siégeait au sein de la 5^{ème} Commission alors dévolue à l'Agriculture, aux Affaires du monde rural et à l'Environnement. Ses interventions étaient toujours pertinentes, respectueuses des positions de chacun et n'en dégageaient pas moins une réelle capacité à convaincre tant il connaissait ses dossiers.

Ancien Président du SIVOM, il a posé les fondements de la Communauté de communes du Haut-Pays du Montreuillois comme l'indiquait son actuel Président, Philippe DUCROCQ.

Membre de nombreuses associations locales, Eugène aimait faire se rencontrer les gens, créer et tisser des liens. Il avait également été fait Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques en reconnaissance de son implication dans le domaine de l'Éducation nationale et en remerciement de son engagement auprès de toute la population du Haut-Pays d'Artois.

À titre personnel, je n'oublierai pas ce soir de novembre 2010 où, avec Daniel PERCHERON, nous avons pu le mettre à l'honneur, toute cette vie militante, sans faille, au service de la solidarité. C'est un authentique défenseur du monde rural qui vient de nous quitter.

Je salue ici la présence de sa fille Danielle, de son beau-fils Robert BIHET, de Karine BIHET sa petite-fille, à qui nous présentons nos sincères condoléances.

Mes chers collègues, je vous invite à observer un instant de recueillement en mémoire de notre ancien collègue.

(L'Assemblée, debout, observe un instant de recueillement)

Je vous remercie.

Mes chers collègues,

Nous abordons donc notre dernière séance plénière avant la période estivale et surtout après une très longue séquence budgétaire qui n'aura été simple pour personne.

Je ne reviendrai évidemment pas sur l'asphyxie organisée des recettes des Départements. La présentation de notre Compte Administratif 2024 sera, je pense, suffisamment éloquente. Vous verrez notamment combien cette décision de retirer aux Départements la taxe foncière sur le foncier bâti au profit d'une tranche de TVA a été une bien mauvaise décision en plus de nous plonger dans le brouillard fiscal.

C'est un sujet sérieux qui ne concerne pas uniquement le Pas-de-Calais et ne peut pas se résoudre par un passe-passe fiscal.

Mi-juin dernier marquait le jour du dépassement, c'est-à-dire le jour de l'année à partir duquel les Départements paient seuls la solidarité nationale faute de compensations justes. C'est donc près de 200 jours, plus de six mois à être seuls à faire face aux dépenses liées à la dépendance des personnes âgées, au handicap et à l'insertion. C'est une situation parfaitement inédite.

Reste que, malgré ces difficultés, la ligne adoptée par cette Assemblée est claire : réduire la voilure parce que nous y sommes contraints mais ne pas renoncer et ne supprimer aucune de nos politiques.

C'est ce qui nous permet de rester le partenaire privilégié des communes au moment où d'autres Départements suspendent leur soutien.

Nous passons beaucoup de temps pour aller voir les projets des communes. Je peux vous dire que les maires sont unanimes pour nous remercier d'avoir fait ces choix et d'être là à leurs côtés. J'en ai même vu et lu certains nous demander de faire moins quand ils sont à Arras mais plus quand je les croise chez eux. Nous dirons que c'est le jeu de la démocratie et que l'essentiel est d'être là pour la population.

Parce que le Département est là et rythmera encore tout notre été, nous sommes là avec les bus gratuits les Mercredis de l'Été en accompagnant les jeunes pour les départs autonomes en vacances, pour les festivals de musique notamment à Rock en Stock gratuit sur notre Port départemental.

Nous sommes là aussi avec les sorties nature d'Eden 62, avec le Parc départemental d'Olhain ou avec les multiples manifestations. Nous faisons moins certes, mais nous faisons.

Nous sommes là aussi pour la solidarité entre tous et particulièrement les personnes âgées dans une période estivale que nous savons à risque. Nous sommes là et nous avançons comme vous le verrez avec les différents rapports de la matinée.

Nous avançons avec des solutions nouvelles pour l'enfance en difficulté et en particulier pour les jeunes majeurs. C'est un sujet central qui mérite de l'ambition et du courage parce qu'il n'est pas possible pour notre société de ne pas offrir de perspectives à une partie de notre jeunesse.

Nous continuons d'avancer aussi pour l'Économie Sociale et Solidaire, comme nous le présentera notre collègue Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY. Notre engagement pour l'ESS vient de loin et ce n'est pas un simple dispositif que nous pouvons arrêter au gré des aléas budgétaires. Ce que nous avons engagé c'est une démarche globale et concertée à l'échelle du Pas-de-Calais, c'est du développement local et de l'innovation sociale. Une politique ESS co-écrite avec nos partenaires au sein du Conseil départemental de l'ESS, comme nous le faisons aussi d'ailleurs sur la jeunesse avec nos partenaires de l'Éducation populaire ou sur la prise en charge de la dépendance avec les services d'associations d'aide à domicile. Je parle bien de partenaires et non de prestataires et encore moins de bénéficiaires. Des partenaires qui, bien évidemment, sont des relais de transmission de nos politiques publiques.

Mais un partenaire c'est aussi celui qui est capable de nous interpeller pour améliorer nos pratiques, qui est capable d'innover aussi pour nous aider à trouver des solutions de demain. Et pour ce qui est de l'accompagnement social, c'est aussi pour l'aménagement équilibré des territoires, pour l'environnement comme pour la culture.

Et puisque j'évoque l'innovation dans le champ culturel, permettez-moi d'avoir une pensée émue et sincère pour Jean-Yves VINCENT qui nous a quittés il y a peu.

Jean-Yves était un homme de lettres, un passionné, un remueur d'idées comme il savait manier les mots avec brio. Je vous renvoie vers le très beau portrait qui est fait de lui dans l'Écho du Pas-de-Calais de ce mois-ci.

Cela vous permettra au passage de comprendre ce qu'est profondément ce journal, un journal né de l'Écho du Bas-Pays puis des différents Échos du Boulonnais, de la Canche-Authie, de l'Artois et de la Morinie. Un journal où l'on parle des voyettes et des talents des habitants du Pas-de-Calais. Un journal puisant dans nos racines et qui transmet de manière positive à l'image de ce qu'était Jean- Yves VINCENT.

Sa passion pour le Pas-de-Calais passait également à travers le conte et le livre.

Nous avons souvent évoqué ici le rôle de la lecture publique et la place indispensable du livre pour les tout-petits avec la nécessité de leur transmettre très tôt le goût de la lecture. Que ce soit dans nos MDS et dans les médiathèques, toute une action concertée menée contre les écrans et au profit du livre.

Nous devrions, je pense, réfléchir à la même démarche concernant les adolescents car le constat est souvent délicat.

Une enquête de 2024 du Comité National du Livre sur les jeunes français et la lecture est, à cet égard, très riche d'enseignements. À partir de 16 ans, il n'y a plus que 50 % des jeunes qui lisent par goût personnel sur leur temps de loisirs, particulièrement chez les garçons. C'est 15 points de moins qu'en 2022.

En moyenne, les jeunes français consacrent 19 minutes par jour à la lecture dans leurs loisirs quand c'est plus de 3 heures sur les écrans.

Enfin, près de 70 % des jeunes font autre chose en même temps qu'ils lisent, ce qui ne semble pas être le meilleur moyen de s'immerger dans une histoire.

Et ce n'est pas ici un combat d'arrière-garde qu'il convient de mener parce qu'il y a aussi des vertus au développement du numérique. L'enjeu c'est la capacité de réflexion et d'analyse que procure la lecture.

Aussi, devant cet enjeu et au-delà de l'accompagnement que nous pouvons avoir pour les médiathèques, les salons du livre et de la BD aux Ruralivres, il m'apparaît nécessaire de renforcer notre action en faveur de la lecture publique auprès des collégiens.

Cela pourrait prendre notamment la forme d'un prix littéraire sur lequel j'ai demandé à nos collègues Valérie CUVILLIER et Blandine DRAIN de travailler. Quant au nom de ce prix, il me paraît naturellement destiné à la mémoire de Jean-Yves VINCENT.

En conclusion de cette ouverture de séance, chers collègues, j'ai souhaité que désormais nous puissions avoir une illustration très rapide et synthétique de ce qui s'est passé dans le Pas-de-Calais ces derniers mois. Des événements majeurs aux plus anodins. Des actions du Département ou d'autres acteurs avec un leitmotiv : montrer ce qu'est le Pas-de-Calais et montrer ce que nous sommes vraiment.

(Diffusion d'une vidéo).

Voilà, chers collègues.

Nous allons dans quelques instants recevoir un collectif d'agents qui ont mené une action humanitaire exemplaire et qui montre qu'au-delà de cette notion du service public qu'ont nos agents, se prolonge aussi dans le monde associatif avec des actions humanitaires et généreuses. Et je vais les rejoindre pour demander à Sébastien RAMON de nous présenter l'action qui a été menée pour laquelle nous allons les récompenser.

Sébastien ? Gaëlle ?

MME Gaëlle LOUCHART.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Team 62, merci de nous accueillir !

Les mots ne sont pas assez forts pour décrire cette aventure humaine hors normes. Nous allons essayer de vous partager son récit et ses coulisses avec Sébastien.

Commençons par un aveu : pendant que certains couraient, d'autres s'ambiançaient, chantaient, dansaient.

Ne vous inquiétez pas, les collègues, on garde les vidéos pour nous !

Chère Assemblée, c'est vous dire, cette aventure a été une grande fête.

Auchel, 23 heures, le départ, dossard 62 de Michaël. Une énergie collective s'est mise en marche. Les volontaires et leur famille ont formé une chaîne autour de Michaël entonnant *Les Corons*. Un moment fort. Tout comme notre faux départ. Nous étions tellement excités que nous sommes partis dans la mauvaise direction ! Quand nous les avons vus revenir, je peux vous dire, on a frôlé le malaise !

Et pourtant, les kilomètres se sont enchaînés. À chaque passage de relais, les visages marqués par l'effort laissaient transparaître une détermination sans faille. Imaginez-vous : vous lever à 3, 4, 5 heures du matin pour vous rendre sur votre relais, attendre parfois une heure parce que l'équipe précédente a dû soulever des troncs, traverser des chemins escarpés, en dévers, hisser la joëlette de 115 kg à la force des bras, gravir les 389 marches du teril d'Haillicourt, sécuriser chaque passage dans les descentes et les montées, affronter les ronces, les orties, et continuer sans jamais faiblir.

Toujours positif avec une pointe d'humour, Michaël nous a souvent chanté « vous êtes fatigués ! ». Alors, c'est lui qui nous portait.

À l'arrivée sur le site du 9.9 bis à Oignies, l'émotion était palpable. Des larmes de joie, des accolades et des regards complices.

104 bénévoles, des coureurs, l'équipe technique et logistique unis qui ont transformé chaque kilomètre en un acte de solidarité et d'abnégation.

104 bénévoles et des milliers d'habitants qui nous ont encouragés lors du parcours ou à travers les réseaux sociaux.

M. Sébastien RAMON.- Alors, vous l'aurez compris, ces 16 et 17 mai derniers, nous avons vécu une belle et grande aventure autour de Michaël. Comme Gaëlle vient de le dire, nous avons transformé un sport individuel en un sport collectif. Nous n'avons fait qu'un pour lui rendre ce que la maladie de Charcot lui grignote jour après jour. Pour lui permettre de se tenir fièrement sur la ligne d'arrivée, près de 20 heures après avoir pris le départ, un grand sourire sur le visage, comme un pied de nez à la maladie.

Un ultra-trailer parmi les ultra-trailers. Excusez-moi ces anglicismes mais c'était un finisher parmi les finishers.

En réalisant quelque chose d'exceptionnel, Michaël est passé du statut d'invisible à celui d'invincible. Et c'est bien là notre responsabilité commune. Mettre de la lumière sur les visages de celles et ceux que la société encore trop souvent invisibilise parce que le handicap n'est pas une fin en soi, parce que chacun, indépendamment de sa condition, devrait pouvoir gravir sa montagne, se dépasser, se réaliser pour, au final, se sentir toujours plus vivant.

Alors vous pouvez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs de l'assemblée, qu'il y aura eu pour chacun de ces 104 bénévoles un avant et un après. Vous pouvez être sûrs qu'en nous tous, une graine a été plantée.

Et parce que la solidarité ne doit pas s'arrêter à ces 16 et 17 mai derniers, vous pourrez compter sur nous, nous saurons pouvoir compter sur vous pour contribuer chacun à notre manière à faire du sport ce solide vecteur de solidarité, d'inclusion et d'épanouissement pour tous.

Merci.

L'Assemblée, debout, applaudit vivement et longuement les agents ayant participé au Trail des Pyramides Noires.

M. LE PRESIDENT.- En votre nom, nous allons leur remettre l'affiche de cette action qui laissera un excellent souvenir et encore une fois faire la démonstration que le service des autres, qui est votre métier aussi, vous savez aussi le mettre au service d'une cause qui est généreuse. C'est là que vous faites vivre toutes les solidarités et faites vivre surtout l'âme du Pas-de-Calais.

Merci beaucoup ! Merci à vous tous ! On va encore vous applaudir.

Vifs applaudissements.

Madame GAUTHIER et Madame NACHEL remettent les cadeaux aux agents ayant participé au Trail des Pyramides Noires.

On les applaudit encore et on leur dit encore une fois bravo !

Vifs applaudissements.

Chers collègues, nous allons aborder le premier rapport de la matinée. Il s'agit de l'examen du Compte Administratif et, sans plus attendre, je donne la parole à Daniel MACIEJASZ (*Vice-président en charge de l'Administration générale, des finances, du personnel départemental*). Allez-y, Monsieur le Vice-président.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024
COMPTE DE GESTION
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT
 (Rapport n°1 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Avant que notre collègue André KUCHCINSKI, Rapporteur général du Budget, nous donne les détails sur les grandes lignes budgétaires des réalisations pour l'année 2024 écoulée, je souhaitais, au préalable, revenir sur le contexte financier auquel doit faire face notre Département, contexte similaire d'ailleurs pour l'ensemble des Départements de France, j'y reviendrai.

Comme j'ai pu vous l'évoquer, lors des précédentes étapes budgétaires et notamment lors de la présentation de notre Budget Primitif 2025, la situation financière des Départements est fortement contrainte. Celle-ci se trouve directement touchée par la charge de très nombreuses dépenses supplémentaires imposées par l'État sans concertation, ni compensation à hauteur de nos dépenses.

Diffusion d'un power-point.

Avec les deux tableaux qui sont actuellement projetés reprenant l'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette depuis 2022 pour les différents niveaux de collectivité : communes, intercommunalités, départements et régions, on constate que si l'ensemble des collectivités voient leur épargne diminuer, c'est bien la strate départementale qui est la plus fortement impactée.

Vous le constatez, l'épargne brute du Département a chuté de 58 % entre 2022 et 2024. L'épargne nette enregistre une baisse de 78 % sur la même période.

Sans une gestion saine et responsable de notre budget, non pas uniquement depuis l'exercice 2023 où les premières difficultés sont apparues, mais depuis plusieurs années, il nous aurait été impossible de continuer à pouvoir assumer au même niveau l'ensemble de nos compétences. Cela est encore plus vrai d'ailleurs avec nos politiques volontaristes.

Vous le savez, depuis plusieurs années, dès que nous en avons l'opportunité, nous avons mis en réserve une partie de nos recettes pour pallier d'éventuelles difficultés. Des difficultés rencontrées lors des exercices budgétaires 2023 et 2024 nous montrent que malheureusement nous avons eu raison de constituer ces réserves.

Il aurait été facile lorsque nos recettes étaient au beau fixe de dépenser sans compter. Je me souviens avoir entendu dans ce même hémicycle que nous n'investissions pas assez. Encore une fois, l'histoire nous donne raison. Comment aurions-nous pu passer les exercices 23 et 24 si nous n'avions pas constitué à l'époque les réserves nécessaires pour le faire ?

Alors, est-ce un avis de tempête ou un simple passage nuageux pour nos finances ?

Depuis plusieurs semaines, les nouvelles préoccupantes s'accumulent faisant ressurgir certains souvenirs de la décennie passée : baisse des dotations, contributions à la réduction des déficits publics et j'en passe.

Le 10 juin, lors d'une réunion organisée dans le cadre de la Conférence financière des territoires, les équipes ministérielles ont indiqué aux associations d'élus qu'elles écartaient l'hypothèse d'une reconduction des contrats de Cahors qui avaient limité les dépenses des grandes collectivités avant la crise du Covid-19.

Pour associer le secteur local à l'effort de maîtrise des comptes publics, il est évoqué un mécanisme de limitation des recettes publiques locales dont le curseur reste à définir. Craignons le pire !

En d'autres termes, il s'agira au mieux d'une année blanche sur nos recettes.

Mais comment dissocier la réflexion sur les recettes de celles des dépenses ?

Un certain nombre d'éléments de progression de la dépense locale ne sont pas liés à des choix que nous faisons mais bien à des choix qui sont faits au niveau de l'État et que nous subissons. Les exemples sont multiples ces dernières années. Rappelez-vous : Ségur, l'avenant 43, l'augmentation du point d'indice, l'augmentation du taux des caisses de retraite des collectivités locales, etc.

Si l'État diminue nos recettes alors même que nos dépenses sont contraintes, on ne fera qu'accentuer le déficit des Départements de France.

Parce que nous avons le sens des responsabilités et que nous souhaitons ne pas uniquement subir la situation sans avoir un plan d'action, nous avons accentué, depuis le début de l'année 2024, avec l'ensemble des Vice-présidents et également des services, un travail pour déterminer précisément les pistes de rationalisation des dépenses qui pourraient encore être activées si la situation conjoncturelle que nous subissons ne s'améliore pas.

Nous continuons ce travail pour la construction budgétaire 2026 avec pour objectif principal de réduire plutôt que de supprimer. C'est ce qui nous a guidés pour l'élaboration du Budget 2025, c'est ce que nous ferons également en 2026.

D'ailleurs, nombre de partenaires nous ont déjà remerciés d'avoir continué à les soutenir même à la baisse. Les témoignages reçus prouvent que notre majorité a fait les bons choix en décidant de ne rien sacrifier en préférant réduire la voilure.

Vous le comprenez, mes chers collègues, notre Département ne se résigne pas, continue son travail avec des ambitions de renforcer l'attractivité de notre beau Département, d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et en tant que garant des solidarités sociales, d'accompagner l'ensemble de notre population et notamment des plus fragiles.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MACIEJASZ.

Monsieur KUCHCINSKI, vous avez la parole.

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Notre Vice-président en charge des finances, Daniel MACIEJASZ, vient de nous donner le contexte financier dans lequel se trouve la majorité des Départements et, vous le savez, situation particulièrement difficile.

Pour ma part, je vous propose de revenir sur quelques chiffres clés concernant l'exécution de notre Budget départemental pour l'année 2024.

Vous avez pu prendre connaissance de l'ensemble de notre Compte Administratif dans les annexes du présent rapport.

Pour l'année 2024, les dépenses réelles totales de l'exercice ressortent à 2 milliards 38 millions d'euros, en quasi stabilité par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses se concentre exclusivement sur la section de fonctionnement. La section d'investissement s'établissant en léger repli à 191 millions d'euros, ce qui reste un niveau élevé au vu du contexte financier que nous connaissons.

Quelques chiffres sur la section de fonctionnement où les dépenses s'établissent à 1 milliard 760 millions d'euros, soit une augmentation de plus 1,7 % par rapport à l'année précédente.

Je vous rappelle que l'augmentation était de 7,9 % en 2023.

On retrouve dans ces dépenses de fonctionnement, une part prépondérante liée aux politiques de solidarité. Les AIS augmentent de 25 millions d'euros. Si le RSA a modérément progressé : plus 1 million d'euros par rapport à 2023, il n'en est pas de même pour l'APA et la PCH qui enregistrent des hausses respectives de 16 millions d'euros pour l'APA et de 8 millions d'euros pour la PCH, sous l'effet conjugué de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide.

À noter également que la protection de l'enfance enregistre une progression de 26 millions.

De leurs côtés, les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,8 % et s'établissent à 1 milliard 823 millions d'euros. Je dois vous préciser que les recettes de fonctionnement de l'année 2024 intègrent la reprise à hauteur de 42 millions d'euros d'une partie des droits de mutation affectés en réserve et du solde de la provision constituée au cours de l'exercice 2013. Et tout cela pour faire face à la charge ultérieure des AIS.

À défaut, nos recettes auraient accusé une diminution de moins 0,5 %.

En ce qui concerne les DMTO, ressources très volatiles car corrélées au dynamisme du marché immobilier, l'effondrement des transactions immobilières a provoqué une nouvelle chute de produit à 146 millions d'euros. Je vous le rappelle, nous étions à 169 200 000 euros en 2023 et 215 millions en 2022.

La perte du produit issu des DMTO sur deux exercices s'établit à près de 70 millions.

Pour ce qui est du produit de la TVA nationale, que nous percevons en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021, recette que l'on nous avait annoncée dynamique, elle s'est établie à 338 055 000 euros identique à 2023.

À noter enfin que notre dotation globale de fonctionnement est également en repli de 2 700 000 euros en 2024. Elle s'établit à 263 400 000 euros. Sur les dix dernières années, cette recette est en repli de près de 72 millions d'euros.

En ce qui concerne l'investissement, hors remboursement du capital de la dette, les dépenses s'établissent à 191 millions d'euros, 149 millions d'euros d'opérations conduites en maîtrise d'ouvrage et 42 millions pour les subventions d'équipement.

Pour financer ces dépenses d'investissement, nous avons eu recours à l'emprunt, à hauteur de 150 millions d'euros, puis utilisé nos ressources propres à hauteur de 44 millions d'euros dont une part importante relève du FCTVA.

Au vu des chiffres présentés, nos ratios apparaissent toujours dégradés certes mais sans aggravation notable en 2024.

Notre autofinancement, c'est-à-dire notre épargne brute qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement ressort à 63 millions d'euros en 2024, en progrès de 4 millions par rapport à 2023. Cela montre que le travail mené depuis des années et accentué sur les deux derniers exercices porte ses fruits car, malgré le contexte plus que compliqué pour les Départements, nous parvenons encore à maîtriser la situation.

Notre épargne nette, c'est-à-dire notre épargne brute déduction faite des remboursements du capital de la dette, reste cette année négative. Elle s'établit à moins 24 millions d'euros en 2024 contre moins 26 millions en 2023. On constate donc également un léger redressement. Notre capacité de désendettement passe de 12 à 13 ans. Notre taux d'épargne brute c'est-à-dire le rapport entre notre épargne brute et nos recettes de fonctionnement passe de 3,3 % en 2023 à 3,5 % en 2024.

Bien que dégradés, nous maintenons nos ratios proches des niveaux prudentiels. C'est d'ailleurs une des conditions que les banques nous imposent pour nous octroyer des prêts qui nous permettent de continuer à investir.

Étudier le Compte Administratif constitue aussi l'occasion de porter un regard centré sur notre dette. Le présent graphique détaille à la fois le niveau d'emprunt mobilisé chaque année depuis 2020 ainsi que le montant de l'encours. Le programme de financement de l'exercice 2024 a conduit à la souscription de 150 millions d'euros d'emprunt nouveau permettant d'assurer le financement de notre programme d'investissements : 40 millions souscrits auprès de la Société Générale, 100 millions auprès de la Banque postale et 10 millions auprès d'Arkéa.

Au 31 décembre 2024, l'encours de notre dette enregistre une hausse de 63 millions d'euros et ressort à 792 millions d'euros.

Notre dette reste maîtrisée, raisonnable et sécurisée puisque 76 % de nos encours sont à taux fixe. La totalité de notre encours reste d'ailleurs en catégorie 1A selon la classification de la Charte Gissler.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais partager avec vous concernant les grandes lignes de ce Compte Administratif 2024.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Monsieur MACIEJASZ pour une précision.

M. MACIEJASZ.- Oui, vous l'avez rappelé, Monsieur KUCHCINSKI, la suppression de la fiscalité directe que nous percevions auparavant a conduit à une diminution significative de nos recettes entre autres et j'y reviens, c'est par exemple 16 millions d'euros en moins sur les trois années précédentes depuis la fin de l'encaissement de la TFB par le Département. Moins 16 millions de recettes à taux égal ! Bien entendu si nous avions pu continuer de bénéficier de cette recette et si nous avions pu augmenter un peu les taux, ce serait nettement davantage puisque le foncier bâti reste très actif, progressif dans notre Département contrairement aux rentrées de TVA qui, elles, stagnent voire baissent quand on nous demande de rembourser une partie de ce qui nous a été versée.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MACIEJASZ.

Dans la foulée du Compte Administratif, il nous faut aborder le rapport n°2 avant d'engager la discussion générale. Je me retirerai pour laisser la présidence à Daniel MACIEJASZ.

C'est Laurence LOUCHAERT (*Vice-présidente en charge des bâtiments et archives départementales, égalité femme/homme*) qui va aborder le rapport n°2. C'est le bilan des acquisitions et cessions immobilières. Allez-y, Madame LOUCHAERT.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES
EXERCICE 2024
(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)
 (Rapport n°2 du rapport du Président)

MME LOUCHAERT.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un Département donne lieu chaque année à une délibération du Conseil départemental.

La présentation de ce bilan est une obligation légale qui permet à l'Assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan stratégique patrimonial adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013 dont les orientations prévoient :

L'amélioration des conditions d'accueil des usagers ;

Un meilleur environnement des conditions de travail du personnel ;

L'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité ;

L'amélioration de la performance énergétique ;

La rationalisation économique ;

Une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental.

En ce qui concerne la voirie, en 2024, le Département a acquis 7 776 m² pour un prix d'acquisition total de 16 744,60 € pour ses besoins en infrastructures de voirie.

L'ensemble des acquisitions, au nombre de 13, ont été réalisées à l'amiable sans expropriation. Sur les 13 transactions, 11 ont été formalisées par des actes en la forme administrative rédigés directement par nos services et, à cette occasion, je tenais à remercier l'ensemble des agents du Service foncier pour leur travail sur les négociations et la rédaction des actes.

Toujours pour la voirie, en ce qui concerne les cessions qui le plus souvent concernent des délaissés de voirie ou des terrains relevant du domaine privé, le Département a cédé 4,58 ha générant une recette de 237 441 euros.

En ce qui concerne les collèges, il n'y a pas eu de transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département en 2024. Nous restons propriétaires de 105 collèges sur un total de 125.

Seule acquisition à noter en 2024 auprès de la Région Hauts-de-France : la salle des sports du collège Jean Moulin, transfert de propriété réalisé à l'euro symbolique.

En ce qui concerne le patrimoine bâti et non bâti, nous avons cédé à la CUA un terrain de 4 083 m² sur la commune de Tilloy-les-Mofflaines pour une recette de 18 374 euros.

Enfin, en ce qui concerne les acquisitions aux Espaces Naturels Sensibles, nous avons acquis 10,82 ha dans les... Excusez-moi, je n'ai plus de voix !

M. LE PRESIDENT.- C'est peut-être un peu la chaleur. Pour ceux qui n'ont pas encore retiré la veste, vous pouvez laisser tomber la veste. Je sais bien que le règlement nous demande...

MME LOUCHAERT.- Je ne peux plus rien enlever ! *(rires)*

... dans les zones de préemption à Guînes, Ardres, Berck, Clairmarais, Wingles et Biache-Saint-Vaast.

M. LE PRESIDENT.- Je parlais de manière générale, Madame LOUCHAERT ! (*rires*).

MME LOUCHAERT.- ... pour un coût total de 649 488 € entièrement couvert par la taxe d'aménagement.

Il est à noter que tous les terrains acquis font ensuite l'objet d'une mise à disposition du syndicat mixte Eden 62.

Toujours en ce qui concerne les espaces naturels sensibles, nous avons cédé 4 127 m² générant une recette de 4 049,40 €.

En conclusion, à travers la mise en œuvre de cette politique, 10,82 ha ont été acquis pour un montant de 649 488 € et 4 127 m² cédés pour une recette de 4 049 €.

Il convient d'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2024 tel que je viens de vous le présenter et dont vous avez pu prendre connaissance en détail dans l'annexe jointe à ce rapport.

La 6^{ème} Commission - Finances et Service public départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 2 juin 2025.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame LOUCHAERT.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

Sans plus attendre, je vais laisser la parole maintenant à Daniel MACIEJASZ qui va présider pour la discussion générale sur le Compte Administratif.

M. Jean-Claude LEROY cède la présidence de la séance à M. Daniel MACIEJASZ.

M. MACIEJASZ, PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vais donc ouvrir le débat autour de ce Compte Administratif 2024.

Qui demande la parole ?

Monsieur PAJOT Ludovic.

M. PAJOT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Tout d'abord, nous tenions à remercier les Services pour l'élaboration de ce Compte Administratif.

Ce rapport appelle quelques observations de notre groupe.

Nous avons notamment une interrogation par rapport au taux de réalisation en matière d'investissement. En effet, la plupart des fonctions oscillent entre 70 et 78 %. Il existe ainsi un réel décalage entre ce qui était prévu lors du précédent budget et ce qui a été véritablement réalisé. Surtout concernant la Fonction 6 – Actions économiques. Celle-ci plafonne à 55 %, ce qui est très faible. Ce résultat peut porter atteinte à la sincérité des prévisions faites lors du budget 2024.

Autre point qui soulève notre réserve quant à ce Compte Administratif, c'est l'évolution des dépenses réelles entre 2023 et 2024. En fonctionnement, nous constatons une hausse de 29 millions d'euros, soit 1,8 %, ce qui est modéré mais reste toutefois une hausse.

Surtout si nous avons un résultat à retenir, c'est une baisse de 21 millions d'euros en investissement. Il s'agit d'une baisse conséquente puisqu'elle représente 7 % des crédits. Cette baisse des investissements rejoint nos remarques sur les taux de réalisation.

Nous vous réaffirmons ici que l'investissement ne doit pas devenir une variable d'ajustement en temps réel des dépenses de notre collectivité. Ce qui est inquiétant, c'est que nous constatons par exemple, une forte baisse des dépenses de travaux de construction et de maintenance dans les collèges : moins 16 millions d'euros.

Un autre domaine, celui de notre réseau routier, mériterait aussi une nette augmentation des investissements.

Enfin, sur ce rapport, d'autres indicateurs confirment les inquiétudes exprimées par notre groupe lors des dernières discussions budgétaires. Le montant de l'épargne brute qui dépasse à peine celui de 2023, qui était une année difficile pour les finances départementales. Ce montant est presque trois fois inférieur à celui de 2022.

La dette qui augmente : l'encours de la dette enregistre une hausse de 63 millions d'euros et ressort à 792 millions d'euros.

La capacité de désendettement qui, après la hausse connue entre 2022 et 2023, durée passant de 4 à 12 ans, est aujourd'hui de 13 années.

Face à ces inquiétudes sur cette trajectoire pour les finances du Conseil départemental, notre groupe s'abstiendra sur ce Compte Administratif 2024.

Je vous remercie.

M. MACIEJASZ, PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PAJOT.

Qui demande encore la parole ?

Monsieur BACHELET.

M. BACHELET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Voilà six mois que l'exercice budgétaire 2024 est clos, trois mois que vous avez adopté votre budget 2025 et c'est seulement aujourd'hui que nous examinons donc le Compte Administratif 2024.

Quelques observations s'imposent.

Les chiffres confirment nos inquiétudes et soulignent plus encore la fragilité du modèle financier des Départements.

Sur ce point, Monsieur le Président, nous sommes d'accord. Il est difficile de rester dans une voie où l'État impose des dépenses croissantes tout en réduisant ses compensations, sauf peut-être dans le Pas-de-Calais, les fondations montrent des signes évidents de fragilité mais l'on reste fidèles au projet de mandat et on le fait savoir en maintenant fièrement ses politiques volontaristes, mais à quel prix !

Celui d'une épargne dangereusement basse, d'un autofinancement réduit à néant et surtout d'un endettement qui frôle aujourd'hui les 800 millions d'euros.

Nous prenons acte de ces éléments et en cohérence avec le vote du budget 2024, nous serons favorables à ce Compte Administratif.

Je vous remercie.

M. MACIEJASZ, PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BACHELET.

Je donne la parole à Madame HINGREZ-CEREDA.

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

La logique voudrait que lorsqu'on est dans l'opposition, on s'oppose par principe, par stratégie afin de faire porter des responsabilités sur la majorité. C'est de bonne guerre dirons-nous mais quand la démonstration est faite par l'ensemble des Départements de France, fussent-ils de gauche ou de droite, que la situation des Départements est devenue à ce point critique, voire intenable, nous pouvons espérer effectivement de la responsabilité dans les expressions. Force est de constater qu'avec des prises de parole et de positions nationales unanimes, nous ferons notamment pour notre groupe la maxime de Tacite qui dit qu'il y a plus de grandeur d'âme à supporter l'adversité qu'à s'en décharger.

Cela a été écrit et dénoncé, ce n'est pas nous qui le disons, à force de faire face à des dotations sous-calibrées, l'épargne brute des collectivités locales a de nouveau reculé de 7,3 % par rapport à l'an dernier, moins 7,3 % pour l'ensemble des collectivités locales mais moins 32 % pour les seuls Départements.

Comment dans ces conditions conserver des marges de manœuvre ?

Mais malgré cette situation, nous avons cependant réussi à réaliser 191 millions d'euros d'investissement pour sécuriser nos routes, pour améliorer les conditions d'apprentissage des collégiens ou les conditions de travail de nos sapeurs-pompiers, pour aménager nos territoires et pour accompagner les communes dans leurs projets. Disons-le, c'est une véritable prouesse.

Évidemment, nous voudrions faire plus. Évidemment, il faudrait faire plus comme cela nous est régulièrement réclamé en commissions thématiques par les oppositions, tout en nous enjoignant bien sûr à revoir notre copie budgétaire, pointant du doigt au passage nos choix ou encore l'énormissime budget communication, ce bon vieux marronnier ou plutôt cet arbre qui cache non la forêt mais la morne plaine des billevesées.

En réalité, le seul moyen, la seule solution, la seule recette c'est que le Gouvernement change urgemment de méthode.

Alors quand j'entends, quand je lis que l'option sur laquelle travaille Bercy c'est le scénario d'une année blanche, là les bras m'en tombent. Avouez qu'il y a de quoi être abattu, découragé.

Faire des choix en matière d'économies sans mesurer les impacts, sans analyser finement les répercussions et sans décision différenciée n'a strictement aucun sens. J'imagine que chacun d'entre vous a pu voir cette donnée du ministère de l'Intérieur indiquant le niveau historique de démission des maires dans notre pays. Entre juillet 2020 et mars 2025, près de 2 200 d'entre eux ont ainsi jeté l'éponge.

Alors je veux bien que le Sénat travaille sur une loi visant à, je cite : « améliorer le cadre d'exercice du mandat local » mais nous savons tous ici d'où vient le problème.

Le problème c'est l'usure quand les moyens ne sont pas là et qu'il faut monter des dossiers pas possibles pour non pas 3 francs mais 3 euros 6 sous.

Le problème est d'être considéré comme des irresponsables alors que vous tenez la République à bout de bras.

Le problème c'est d'avoir créé un fouillis fiscal dans lequel tout le monde se perd. Un fouillis dans lequel les politiques sociales sont financées par la TVA et où les Régions touchent une taxe sur les cartes grises alors qu'elles ne construisent aucune route.

Et comme si cela ne suffisait pas, il faudrait maintenant remettre en question les cotisations sociales fléchées sur la protection sociale au profit d'une nouvelle couche de TVA.

On a l'impression d'être dans un véritable chantier de rénovation où l'on hésite entre remettre une couche d'enduit ou poncer l'existant, peinture ou papier peint, faire appel à un professionnel ou regarder des tutos sur Internet, Leroy Merlin, Castorama ou Monsieur Bricolage ?

La force de bricolage, fiscal celui-là, plus personne ne sait ce pourquoi il paie, ni ce qu'il obtient en retour et si le consentement à l'impôt est l'une des bases de la démocratie, nous avons sérieusement du souci à nous faire.

Quant à la manière de faire, elle laisse le sentiment d'une injustice profonde mais peut-on s'en étonner ? Quand on constate comment la majorité politique de droite du Sénat a très largement rejeté la proposition d'instauration de la loi Zucman, la taxe Zucman, cela symbolise vraiment un état d'esprit et ce qui devient un fait de société. Toutes les études démontrent que les principaux bénéficiaires des mesures fiscales de ces dernières années ont bénéficié aux très riches. Malgré cela, la majorité au Sénat estime que ce n'est pas encore assez et qu'il n'est pas possible de demander aux 1 800 foyers fiscaux les plus riches de notre pays, qui détiennent chacun plus de 100 millions d'euros, une contribution solidaire de 2 petits pourcents. Cela rapporterait 20 milliards par an, soit largement de quoi amener un peu d'égalité sociale.

Cela pourrait par exemple contribuer à trouver des solutions pour tous ces étudiants contraints d'abandonner leurs études parce qu'ils n'ont pas les moyens de se loger et font d'incessants allers-retours.

Des solutions pour ces familles qui conservent jusqu'au bout leur vieux véhicule parce que les prix des voitures électriques sont rédhibitoires.

Des solutions pour ces parents qui vont se mettre dans le rouge parce qu'il y a le voyage scolaire des enfants à payer alors qu'il faut remplacer la chaudière qui vient de rendre l'âme.

Et ce que je dis n'est pas sans lien avec nos politiques départementales et notre capacité budgétaire à agir.

Nous sommes véritablement à un moment de bascule où il va falloir faire un choix entre poursuivre ce mouvement en faveur du capital ou revenir à plus d'égalité et de solidarité.

Nous voyons bien le changement de discours avec les retraites. En affaiblissant le système par répartition, on tend à rendre la capitalisation plus acceptable. C'est la même chose avec la Sécurité Sociale et les mutuelles privées en miroir. Nous le voyons enfin avec les services publics et nos collectivités locales qui pourraient ne plus être au rendez-vous de l'intérêt général et de l'égalité.

Alors au-delà de ce Compte Administratif 2024 que nous validons bien évidemment, au-delà des budgets à venir sur lesquels nous travaillons, il y a un véritable combat politique et idéologique à mener si nous voulons préserver le lien social, la justice sociale et l'unité de notre pays.

Je vous remercie.

M. MACIEJASZ, PRÉSIDENT.- Merci, Madame HINGREZ-CEREDA.

Je donne la parole à Madame LOUCHAERT.

MME LOUCHAERT.- Je vais essayer de ne pas perdre ma voix en route !

Monsieur le Président, chers collègues,

Le Compte Administratif est une photographie de l'année 2024 écoulée et reflète l'évolution des finances départementales mais surtout, derrière ces chiffres que nous ont exposés nos collègues Daniel et André, il y a des réalités.

D'abord les réalités des habitants du Pas-de-Calais. Je pense par exemple à l'augmentation importante depuis plusieurs années des dépenses de la PCH. Notre Département est en effet l'un des plus impactés par les situations de handicap en particulier des plus jeunes.

Ensuite, la réalité des actions du Département qui résultent de nos choix et notre volonté politique. Juste quelques exemples : la hausse de 0,32 % de la somme du versement du RSA, moindre dans le Pas-de-Calais que dans d'autres Départements. La politique menée à long terme en faveur de l'insertion des bénéficiaires RSA et des moins de 26 ans pèse énormément dans cette faible augmentation. Le maintien en 2024 de nos dépenses de fonctionnement dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse. Le soutien à notre partenaire Pas-de-Calais Habitat parce que le logement est l'un des piliers

essentiels pour une vie digne. Ou encore un niveau d'investissement qui reste important malgré ce que nous avons pu entendre précédemment.

Malgré les difficultés et le recours à l'emprunt incontournable pour financer nos investissements sans abandonner nos politiques en direction des habitants, le Département conserve la confiance de ses partenaires financiers.

D'ailleurs, dans le cadre du travail budgétaire 2025, un équilibre difficile a été trouvé. C'est le fruit d'un travail important en amont entre les élus, nos partenaires, les services de l'État, les collectivités, le monde associatif, et un investissement conséquent des services pour contenir les dépenses.

Contenir les dépenses, faire preuve de sobriété, rechercher des économies, résilience... voilà bien des expressions que nous n'avons jamais autant utilisées. C'est la douloureuse conséquence des politiques libérales décidées au niveau national.

En effet, les collectivités territoriales et en particulier les Départements ont été bien malmenés par les gouvernements Macron : réduction des dotations, suppression de la CVAE, pacte de Cahors, non compensation en tous genres. Comme l'avait évoqué mon collègue Jean-Marc TELLIER à l'occasion du vote du budget, les collectivités ont subi en 2025 un rabotage de près de 7,5 milliards d'euros. Ne voulant voir arriver poindre les lourdes conséquences pour la population, le Premier ministre a d'ores et déjà annoncé le gel des dotations pour l'année 2026 pour une réduction de 40 nouveaux milliards de dépenses, ce qui mettra plus encore en difficulté les Départements.

Pourtant, chers collègues, nous le savons tous, les moyens financiers alloués aux services publics pourraient être à la hauteur des besoins des habitants. L'État pourrait trouver des nouvelles recettes et réorienter les fonds. Par exemple, en vingt-cinq ans, les aides publiques accordées sans compensation aux grandes entreprises ont été multipliées par 5, passant de 40 à 200 milliards d'euros. Pourtant, les licenciements sont toujours aussi nombreux, les hôpitaux, les écoles, les collectivités territoriales et en particulier les Départements ont de plus en plus de mal à remplir leurs missions.

Récemment, était présentée au Sénat la proposition de loi qu'on appelle « taxe Zucman » que vous avez tous suivie avec je pense une grande attention, instaurant un impôt plancher de 2 % sur le patrimoine des ultra riches. Sans surprise, les sénateurs de la majorité présidentielle à l'extrême droite n'ont pas voté en faveur de cette proposition de loi. De même, en février dernier, aucun des députés de droite et d'extrême droite n'avait voté pour l'instauration de la taxe Zucman. Pourtant celle-ci aurait en moyenne abondé 20 milliards d'euros qui serviraient au financement des services publics de la transition écologique et à rétablir un peu de justice fiscale.

Tout est affaire de choix politiques, bien évidemment, mais on ne peut pas en même temps au Gouvernement, au Sénat et à l'Assemblée nationale, faire les poches des collectivités et des services publics pour redistribuer aux amis du CAC 40 et en même temps au sein des collectivités incriminer les politiques nationales.

Le pays est plein des ressources financières, culturelles, intellectuelles, industrielles. Il est nécessaire de les solliciter et de les faire converger dans la même direction, celle de l'émancipation et du bonheur de toutes et de tous.

Et le Groupe Communiste votera bien entendu le Compte Administratif 2024.

M. MACIEJASZ, PRÉSIDENT.- Merci, Madame LOUCHAERT.

Pas d'autre intervention ?

Juste une précision, s'il vous plaît, pour rassurer Monsieur PAJOT et lui dire que pour nous l'investissement n'est pas et ne sera jamais une variable d'ajustement. La preuve en est que lorsque nous votons le Budget Primitif chaque année, nous inscrivons des dépenses à hauteur de plus ou moins 200 millions d'euros, ce qui est considérable par rapport à ce qui se faisait auparavant.

Et où vont ces 200 millions, vous le savez très bien. C'est l'ERBM par exemple. C'est les crédits qui vont vers le Canal Seine-Nord, c'est les crédits votés pour la rénovation des HLM de Pas-de-Calais Habitat, c'est les crédits votés pour la maintenance des routes départementales, la construction des collèges neufs, la rénovation des collèges Pailleron en priorité. Ce sont des choix faits par notre

majorité et qui vont impliquer bien entendu qu'il y a toujours un décalage entre les crédits votés qui sont à disposition et les réalisations. On ne construit pas le Canal Seine-Nord en un an, ni en deux ans, ni en cinq ans, c'est beaucoup plus longtemps. Un collègue c'est trois ans ou quatre ans. Et parfois, il y a des décalages entre le paiement, les réalisations et ce qui a été voté.

Soyez rassuré, Monsieur PAJOT, les collèges que l'on construit seront terminés.

La discussion est terminée pour ce qui concerne le Compte Administratif.

Je vous propose de donner la parole à Monsieur KUCHCINSKI pour la lecture de la délibération du Compte Administratif 2024.

M. KUCHCINSKI.- Je vous remercie et je vous invite donc maintenant à vous prononcer successivement sur le compte de gestion 2024 présenté par le Payeur départemental comptable public du Département et le Compte Administratif 2024 présenté par le Président du Conseil départemental.

En premier lieu, il vous est proposé d'arrêter et de voter le compte de gestion de l'exercice 2024 tel qu'annexé à la présente délibération et, dans un second temps, il est proposé à l'Assemblée départementale d'arrêter et de voter le Compte Administratif 2024 tel qu'annexé à la présente délibération conformes au compte de gestion en établissant le résultat net libre d'affectation de l'exercice à la somme de 38 526 554 euros.

Voilà, mes chers collègues. Je vous remercie de votre attention.

M. MACIEJASZ, PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Je vous propose de passer au vote pour d'une part arrêter le compte de gestion du comptable et ensuite adopter ou non le Compte Administratif 2024.

On va commencer par les abstentions.

Qui s'abstient sur le Compte Administratif ? S'il vous plaît, levez la main. ...6 voix (*Groupe Rassemblement National*)

Qui est défavorable ? (*personne*)

J'en déduis que les autres conseillers sont favorables.

Le Compte Administratif est adopté à la majorité.

Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 78 Nombre de Conseillers départementaux présents au moment du vote : 68 Nombre de délégation de vote : 9 Absent sans délégation de vote : 1 (Président du Conseil départemental non votant) Nombre de suffrages exprimés : 71 Nombre d'abstentions : 6 (<i>Groupe Rassemblement National</i>) Pour : 71 voix (<i>Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Non-inscrits</i>) Contre : 0 voix

(Adopté)

Je vous remercie.

Je demande à Monsieur le Président de bien vouloir reprendre la présidence.

M. Jean-Claude LEROY reprend la présidence de la séance.

M. MACIEJASZ.- Monsieur le Président, l'Assemblée a arrêté le compte de gestion et voté le Compte Administratif à la majorité.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Vice-président.

Chers collègues, nous allons poursuivre l'examen des rapports de la matinée par le rapport n°3. C'est André KUCHCINSKI (*Rapporteur Général du Budget*) qui a la parole. Il s'agit du compte rendu de l'exercice de la compétence déléguée en matière d'emprunts.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN MATIÈRE D'EMPRUNTS - EXERCICE 2024**
(Rapport n°3 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Lors de notre séance plénière du 1^{er} juillet 2021 et comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons donné délégation de pouvoir à notre Président en matière d'emprunts, tant pour la souscription des emprunts nouveaux que pour le réaménagement de l'encours de la dette existante.

Le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des actes pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2024.

En 2024, un volume d'emprunt de 150 millions d'euros a été contracté pour le financement des opérations d'investissement prévues au budget.

Trois catégories d'emprunts :

D'abord avec la banque Arkéa pour 10 millions d'euros à un taux de 3,54 % sur quinze ans.

Un second type d'emprunt avec la Caisse d'Épargne pour 40 millions d'euros avec un taux de 3,74 % sur quinze ans.

Et enfin, avec la Banque Populaire, pour 100 millions d'euros avec un taux de 3,63 % sur quinze ans.

Il convient donc de donner acte au Président de la présentation de ce compte rendu, en vous précisant que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 2 juin 2025.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, Monsieur KUCHCINSKI.

Il s'agit, je crois, de donner acte simplement sur ce rapport.

Pas de demande d'intervention ?

Acte est donné ? Oui ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous passons au rapport suivant, c'est toujours vous, Monsieur KUCHCINSKI. Il s'agit de la délégation en matière de lignes de trésorerie.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN MATIÈRE DE LIGNES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2024**
(Rapport n°4 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Également, lors de notre réunion du 1^{er} janvier 2021 (*il est dit « janvier » mais il faut lire « juillet »*) et comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons donné délégation de pouvoir à notre Président en matière de lignes de trésorerie.

Dans ce présent rapport, il convient de rendre compte à l'Assemblée départementale des actes pris dans le cadre de cette délégation au cours de l'exercice 2024.

Les tensions de trésorerie apparues début juillet 2024 ont nécessité la conclusion de deux contrats de lignes de trésorerie pour une durée d'un an.

Le premier contrat avec La Banque Postale pour un montant de 80 millions d'euros à un taux STR de 0,72 %.

Et une deuxième ligne avec le Groupe bancaire mutualiste Arkéa pour un montant de 20 millions d'euros avec un taux de 0,63 %.

Il vous est donc proposé de donner acte de ce compte rendu en précisant que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 2 juin 2025.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Acte est donné également ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Rapport n°5, c'est Madame NACHEL (*Vice-présidente en charge de l'Enfance*) qui rapporte sur le dispositif Ambitions Jeunes. Allez-y, Madame NACHEL.

DISPOSITIF « AMBITIONS JEUNES »
(Rapport n°5 du rapport du Président)

MME NACHEL.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord vous dire la joie et la fierté que je ressens au moment de vous présenter ce dispositif « Ambitions Jeunes ».

Régulièrement depuis le début de ce mandat, je suis allée à la rencontre des partenaires, de nos agents et des jeunes qui nous sont confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Même si les difficultés sont bien présentes, je me suis également souvent retrouvée avec des adolescents plutôt épanouis, ayant une idée de leurs attentes, de leur vie, de leur projet personnel ou professionnel. Mais des ados parfois contraints de s'autocensurer dans les aspirations professionnelles faute de pouvoir mener, pour des raisons financières, les études longues qu'ils auraient souhaitées.

Si le contrat « Jeune Majeur » permet d'accompagner dans leur projet les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance de plus de 18 ans, il s'arrête à 21 ans. Eh bien aujourd'hui, avec ce dispositif volontariste « Ambitions Jeunes », je vous propose que la collectivité départementale permette une véritable égalité des chances en offrant aux jeunes de 21 ans à 25 ans une aide financière pour poursuivre leurs études, leur formation ou leur apprentissage.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière, les jeunes devront avoir été pris en charge au titre d'un contrat « Jeune Majeur » durant plus de six mois entre leurs 18 et 21 ans, avoir obtenu le Bac ou un diplôme de niveau équivalent et être inscrit ou engagé dans un cursus de formation au moment de la demande.

La formation suivie devra être diplômante, certifiante ou qualifiante, initiale ou en alternance, comme un BTS, une licence, un master ou un doctorat.

Elle pourra se dérouler à l'étranger dans le cadre d'une mobilité étudiante internationale comme par exemple le programme Erasmus.

Bien évidemment ce dispositif n'a pas vocation à se substituer aux aides de droit commun existantes, les bourses en particulier, qui doivent toujours être mobilisées mais à les compléter.

L'aide pourra être mensuelle et versée jusqu'aux 25 ans du jeune et durant l'année scolaire de ses 25 ans.

Cette aide mensuelle sera calculée selon les modalités identiques à l'allocation « Jeune Majeur » et en fonction des ressources qui pourront être mobilisées par ailleurs.

Elle pourra être ponctuelle pour répondre à une difficulté ciblée notamment comme le paiement des frais de scolarité, du matériel spécifique nécessaire à la formation.

Cette aide pourrait concerner environ 20 à 30 jeunes par an. Pour l'année 2025, le financement dédié à ce dispositif s'élève à un montant de 100 000 €.

La 2^{ème} Commission – Solidarités humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 5 mai dernier.

Alors je disais en début de mes propos que j'étais heureuse et fière. Oui, si nous votons ce dispositif, je serai heureuse de sa mise en place et fière d'appartenir à une collectivité qui, malgré les difficultés budgétaires et alors que les autres Départements ont suspendu les contrats « Jeune Majeur », soutient ses jeunes notamment ceux que la vie n'a pas épargnés et aide à réaliser leurs rêves.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame NACHEL.

Il s'agit d'une disposition qui va aller au-delà de la loi. Il faut quand même encore une fois le préciser. Avant la loi Taquet, précisons également, loi Taquet qui fait qu'aujourd'hui, on doit poursuivre de 18 à 21 ans la prise en charge. Il faut savoir que le Département du Pas-de-Calais, de longue date, prenait en charge les jeunes majeurs. Nous étions un des rares Départements de France à le faire. Il faut le rappeler aussi parce que c'est important.

Rappeler un chiffre aussi qui est important : 30 % des SDF, des personnes qui sont à la rue, sont des anciens de l'ASE. Cela veut dire que, dans ce département, en mettant en place, bien avant la loi, ces contrats « Jeune Majeur » ont permis effectivement, si on peut dire aussi, d'agir dans le cadre de la réduction des inégalités sociales.

C'est tout à l'honneur du Département. Je crois que régulièrement il faut le rappeler. Je le dis pour moi-même et pour mes prédécesseurs également.

Très bien. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

J'en vois une, Anouk BRETON.

MME BRETON.- Chers collègues, merci.

Au niveau national, entre 2011 et 2022, le nombre de jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance passe de 21 000 à 34 100, soit une évolution globale de plus de 62 %.

Cela ne signifie pas qu'il y ait plus de jeunes suivis mais que globalement les Départements suivent plus efficacement les jeunes arrivés à 18 ans.

Pour autant, le 19 mars 2025, la Cour des Comptes publiait son compte rendu annuel qui indiquait que la moitié des sans-abri de 18 à 25 ans, comme vous le disiez, sont des anciens enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce chiffre est édifiant.

Au Département du Pas-de-Calais, le soutien aux jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance a du sens et ces chiffres ne sont pas entendables.

La mise en place du contrat « Jeune Majeur » permet à ces jeunes qui ont un parcours compliqué de pouvoir continuer de grandir, de s'épanouir, dans un cadre sécurisant.

On ne peut pas demander à ces jeunes au parcours difficile d'avoir plus de maturité que les autres alors que leurs fondations au départ ont pu être fragiles.

La mise en place du dispositif « Ambitions Jeunes » est une bonne nouvelle pour tous ces jeunes confiés à l'ASE qui souhaitent rêver d'un avenir meilleur en poursuivant des études longues ou tout simplement en ayant le droit de se tromper et surtout le droit de revenir tout en sachant qu'une porte pourra s'ouvrir.

Il suit la lignée de tout ce qui est déjà mis en place pour l'accompagnement des jeunes, pour l'insertion et le logement notamment avec le dispositif « logement d'abord » et « l'Envol », le FSL, le dispositif « Solution Logement », les coaches jeunesse et j'en passe.

La proposition de pouvoir accompagner les jeunes au-delà de 21 ans qui poursuivent des études, notre groupe l'avait soumise déjà lors de nos propositions pour la construction du projet de mandat 2022-2027. Et nous l'avons rééditée lors de la mission d'évaluation et d'information sur la situation de la protection de l'enfance dans le Pas-de-Calais.

Bien sûr nous ne pouvons que nous féliciter pour ce dispositif. Il y a des Départements, effectivement, où le choix est de continuer de suivre et d'accompagner les jeunes au-delà de sa mission, le nôtre, et ceux où l'on préfère baisser la voilure sur la prévention. Ce sont bien des choix politiques.

Le Parti Communiste a tenu le 7 juin dernier des Assises de la Protection de l'Enfance rassemblant un panel d'acteurs. Le constat reste le même, celui que l'on dit régulièrement, l'État doit prendre ses responsabilités en créant un véritable ministère de l'Enfance, en établissant une politique de prévention universelle et en donnant les moyens au Département d'agir.

La ministre de la Santé, des Solidarités et des Familles était auditionnée le 4 juin dernier par la délégation des Droits de l'Enfant de l'Assemblée nationale. Suite à cette audition, une proposition de loi verra le jour à l'automne.

Plusieurs mesures sont annoncées mais avec quels moyens ?

Nos attentes sont fortes, les réalités sociales et psychologiques des jeunes brûlantes. Notre jeunesse est et restera notre priorité. Nous y serons vigilants.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame BRETON.

Madame WOZNY, vous avez la parole.

MME WOZNY.- Merci, Président.

Mes chers collègues,

Le rapport qui vient de nous être présenté par Madame Evelyne NACHEL est une véritable avancée pour nos jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En 2^{ème} Commission, le 5 mai dernier, j'ai souhaité inviter le jeune Yannick NOCLAIN et son assistante familiale, Madame Nathalie SURGA afin d'illustrer le rapport « Ambitions Jeunes » et apporter du concret aux membres de la Commission.

Leur témoignage a été une vraie source d'espoir car nous avons pu constater, grâce à l'exemple de Yannick, que certains parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance, quand ils sont bien menés, sont de véritables réussites.

Brièvement, je souhaiterais vous présenter ce parcours.

Yannick est resté huit ans chez Mme SURGA et a pu bénéficier d'un contrat « Jeune Majeur ».

Il a été accompagné par le Département et son assistante familiale pour trouver un logement autonome. Il a poursuivi ses études et à l'heure où je vous parle il passe sa Licence Banque qu'il a suivie en alternance. La banque où il est actuellement lui a proposé de poursuivre ses études avec un Master Banque.

Ce jeune a voulu, lors de la 2^{ème} Commission, indiquer qu'où il est arrivé actuellement, c'est grâce au Département qui lui a donné une assistante familiale qui l'a épaulé, orienté et guidé sans relâche.

Tout cela n'aurait pu être réussi sans l'engagement et la ténacité de son assistante familiale, Madame SURGA. Avec l'aide et l'accompagnement « Ambitions Jeunes » qui vient de vous être présenté, le parcours de Yannick aurait été facilité et certains jeunes après 21 ans du même profil que lui ne passeront plus à côté d'un beau parcours scolaire et d'une bonne formation.

C'est remarquable dans une période budgétaire aussi compliquée que la nôtre que nous fassions un geste envers les plus méritants de nos jeunes qui se battent malgré une situation familiale compliquée.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame WOZNY.

Plus de demande de prise de parole sur ce rapport ? Non ?

Je le mets aux voix.

Nous sommes d'accord pour l'adopter ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé pour ce rapport n°5.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

Le rapport n°6, c'est Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY (*Vice-présidente en charge de l'Economie Sociale et Solidaire*) qui va rapporter. Il s'agit du développement de l'ESS dans le Département. Allez-y, Madame.

**LE PAS-DE-CALAIS, UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
(Rapport n°6 du rapport du Président)

MME MESSEANNE-GROBELNY.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

En 2011, le Département du Pas-de-Calais sous l'impulsion du groupe majoritaire et du Président DUPILET a décidé de s'investir fortement pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans le Pas-de-Calais et en particulier de ses valeurs.

Est-il besoin de le rappeler ? L'Économie Sociale et Solidaire se traduit par une autre façon d'entreprendre, de produire et de répartir les richesses, les services et les biens en replaçant les habitants et les territoires au cœur des priorités.

La loi de 2014 portée par Benoît HAMON qui reste la seule vraie loi consacrée au secteur en a précisé les contours.

Dans le Pas-de-Calais, la part des emplois de l'ESS s'élève à 10,7 %. Aujourd'hui, en 2025, le contexte économique, mondial et national nous démontre jour après jour que l'économie sociale et solidaire souvent regardée à tort comme une économie de réparation continue d'être à nos yeux l'économie de demain. De nombreux fleurons de l'industrie, du commerce ou même des services sont aujourd'hui confrontés à des difficultés : concertations capitalistiques, hyper concurrence, nivellement par le bas pour garder ou accroître les marges... Allez, on trouvera toujours quelqu'un pour produire bien moins cher !

Cette délibération dédiée à l'Économie Sociale et Solidaire malgré les difficultés budgétaires actuelles que connaissent les Départements est pour le Pas-de-Calais une délibération qui réaffirme ses valeurs.

Parce qu'il y a besoin d'ancrage local et de donner du sens dans les activités économiques, dans son travail.

Parce qu'il y a besoin de considération dans les rapports humains, dans l'entreprise, écouter les salariés, les associer à la gouvernance et donc à leur avenir.

Parce que l'on peut s'enrichir aussi dans la coopération plutôt que dans la concurrence.

Enfin parce qu'il y a besoin pour un avenir durable de concilier les enjeux sociétaux, environnementaux avec les impératifs d'équilibre économique, c'en est un impératif.

Même si le Département n'est plus en charge stricto sensu du développement économique, ses convictions sont celles qui nous animent dans la réaffirmation de cette ambition politique pour l'ESS dans le Pas-de-Calais.

Un peu plus de dix ans après l'installation du Conseil départemental de l'Économie Sociale et Solidaire qui est une initiative unique en France de concertation et co-construction de notre politique avec les acteurs, il s'agit ici de poursuivre notre action pour l'ESS avec les acteurs de l'ESS du Pas-de-Calais.

La politique ESS du Département s'inscrit comme un laboratoire dans le respect des compétences départementales. Les valeurs et principes de l'ESS irriguent toutes nos politiques dans la culture, l'alimentation durable, le soutien au monde rural, la citoyenneté, la jeunesse, l'insertion, le lien social dans nos villages, nos quartiers et même dans l'achat public ou les services du quotidien.

La politique de l'ESS du Département est évolutive et participative. C'est même ce qui en fait son originalité depuis sa création. Innover c'est parfois bousculer les habitudes ou les cadres établis. Cela fait aussi partie de sa spécificité et nous la revendiquons. Dans le paysage actuel de notre politique de l'ESS, le Département s'appuie sur le CDESS qui est le point de rencontre à l'échelle du Département. C'est un véritable effet réseau entre nos acteurs, les habitants, les collectifs qui mènent des projets et s'entraident. Il y a les anciens, les nouveaux. L'instance symbolise totalement la dynamique de l'ESS.

Le budget citoyen qui a été reconduit cette année pour sa huitième édition est devenu un des outils phares avec ses 250 projets accompagnés. C'est aussi l'appui financier de Pas-de-Calais Actif qui fera d'ailleurs l'objet du prochain rapport. C'est tout un réseau de partenaires d'accompagnement à nos côtés, l'APES, le réseau des cigales, l'Institut Godin, le réseau départemental des SCIC, la Nef, et je suis persuadée d'en avoir oublié.

La politique de l'ESS du Pas-de-Calais, c'est aussi mobiliser les fondations privées avec une logique de mise en relation qui vient soutenir nos structures de l'ESS, du gagnant-gagnant.

Enfin, c'est un lien fort et à renforcer avec le monde universitaire qui appuie les travaux du Conseil Départemental de l'Économie Sociale et Solidaire.

La liste est longue et prouve qu'avec un budget limité qui est de l'ordre, cette année, de 61 centimes d'euro par habitant, nous maintenons notre volontarisme. Il s'agit avant tout de travailler pour le long terme, agir sur la réflexion, les comportements, les réflexes de consommation et aussi l'implication dans son village, sa ville, son quartier pour rendre possible ce qui n'est qu'une idée au départ.

La plaquette qui est annexée au rapport reprend le bilan de dix années de politique de l'ESS départementale avec ses multiples aspects et trace les orientations que nous nous donnons pour la période 2025-2028 conformément à notre projet de mandat et bâti sur trois axes en totale continuité :

- Poursuivre et renforcer l'écosystème et les partenariats autour de l'ESS et notamment dans le cadre du CDESS ;

- Communiquer, transmettre, valoriser l'action départementale en ESS, celle du Département, celle de nos acteurs sur le terrain ;

- Repérer et investir de nouvelles pratiques inspirantes en favorisant un travail de veille des évolutions sociétales et en renforçant nos liens avec le monde universitaire.

Les acteurs de l'ESS du Pas-de-Calais comptent sur le Département tout comme le Département compte sur les acteurs de l'ESS pour faire vivre dans nos territoires l'entraide, les solutions nouvelles mêlant l'activité et le lien social.

Finalement tout ce qui manque dans une époque où le chacun pour soi est devenu la norme.

J'en termine en précisant que la 1^{ère} Commission a émis un avis favorable à la majorité sur ce rapport lors de la réunion du 2 juin dernier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MESSEANNE-GROBELNY.

Philippe MIGNONET a demandé la parole.

M. MIGNONET.- Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour notre groupe, l'Économie Sociale et Solidaire n'est ni un concept abstrait ni un sujet à la mode. C'est une réalité concrète, économique ancrée dans nos territoires. C'est aussi une réponse locale à des défis sociaux bien réels.

C'est pourquoi, même si nous partageons votre engagement en faveur de l'ESS, nous avons choisi de nous abstenir sur cette délibération, non par désaccord de principe bien sûr mais précisément car le cadre proposé ne nous semble pas permettre de franchir une étape essentielle, celle de la consolidation économique des projets.

Soyons clairs, le rapport est sérieux, les résultats du Budget citoyen comme de Pas-de-Calais Actif méritent d'être salués. Ils ont permis à de nombreux habitants de faire émerger leurs idées, de faire éclore leurs projets mais pour que ces projets s'inscrivent dans la durée, il faut plus qu'un soutien ponctuel, il faut leur permettre de devenir viable économiquement, autonome.

C'est là que réside à nos yeux la limite de cette délibération cadre. Le volet social et solidaire est bien présent, souvent efficace mais le volet économie, lui, reste trop discret.

Soutenir l'ESS, ce n'est pas seulement offrir une subvention. C'est construire un parcours de consolidation. C'est surtout éviter une précarité déguisée où l'emploi d'un projet dépend d'une ligne budgétaire reconduite ou pas.

Le Département peut être ce catalyseur, il le fait d'ailleurs avec Pas-de-Calais Actif.

Mais nous regrettons que ces ambitions renouvelées dans la délibération ne s'accompagnent pas de moyens à la hauteur. C'est même l'inverse.

Vous nous proposerez dans la prochaine délibération de réduire la participation à cette structure. Nous nous abstiendrons d'ailleurs également sur ce point.

Alors que voulons-nous vraiment pour l'ESS dans le Pas-de-Calais ? Des intentions ou des résultats durables ?

Bien sûr cette politique reste volontariste et 1 euro investi sera mieux que rien. C'est en cela que notre abstention n'est pas un refus, c'est un appel à une politique plus structurante et plus ambitieuse pour l'Économie Sociale et Solidaire dans notre Département.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MIGNONET.

Écoutez, ce qui a été dit au préalable n'est pas incompatible. Le but est effectivement de faire émerger les projets et ensuite de les accompagner. C'est le rôle d'ailleurs de Pas-de-Calais Actif qu'on évoquera dans quelques instants. C'est le rôle aussi des agglos, c'est le rôle de la Région, d'ailleurs tous ceux qui ont une compétence dans le domaine économique.

Mais susciter les projets, aller les chercher comme on le fait là, au travers le territoire, je trouve que c'est quand même quelque chose qui est essentiel et qui démontre aussi bien souvent la capacité aussi du territoire à innover.

Madame Bénédicte MESSEANNE, vous voulez la parole avant que je ne la donne à Françoise VASSEUR. Allez-y, Madame MESSEANNE.

MME MESSEANNE-GROBELNY.- Merci beaucoup. Attends Françoise, je vais répondre.

Je voulais effectivement bien réaffirmer que nous n'avons plus la compétence développement économique et que nous, l'Économie Sociale et Solidaire, nous l'avons prise sous le prisme, et ça c'était très important, c'était une animation territoriale, une dynamisation des territoires, c'est-à-dire parfois pas seulement produire mais en tout cas faire sortir les gens de chez eux, surtout les habitants qui sont restés enfermés bien trop longtemps à mon avis, et c'est ça en fait.

Bien sûr, on pourrait faire mieux mais nous n'en avons pas le droit. Par contre, je vous rappelle que la Région accompagne très bien les projets pour justement la continuité économique et que l'Économie Sociale et Solidaire, comme l'économie classique, subit exactement les mêmes augmentations d'énergie ou les mêmes augmentations de tout ce qui peut être augmenté.

Ensuite, ils sont labellisés, une fois que leur budget est viable, c'est-à-dire que nous ne les envoyons pas et ils ne sont pas labellisés tant que leur budget n'est pas viable. Après, comme une entreprise classique, comment fait-on pour suivre ou subir ? Je ne sais pas.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Madame VASSEUR.

MME VASSEUR.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Je tiens à féliciter Bénédicte MESSEANNE et toute l'équipe ESS du Département qui sont mobilisées pour animer cette politique qui me tient à cœur.

Étant élue sur le canton de Fruges depuis 2021, j'ai découvert l'ampleur de l'action du Département pour l'Économie Sociale et Solidaire et les projets qui ont pu bénéficier d'accompagnement par le Département.

J'ai également l'honneur de présider le Groupement d'intérêt public Pas-de-Calais Actif depuis cette date. Là également, je le dis souvent, j'ai été impressionnée par le volume d'activité, la grande qualification des salariés et par le rayonnement de cette structure sur l'ensemble de nos territoires.

Je rajoute, c'est un accompagnement de valeur non seulement de trésorerie, de garantie mais c'est un véritable accompagnement des équipes.

Pas-de-Calais Actif est fier d'être un outil essentiel de la politique ESS départementale sur le volet du financement. Les entreprises de l'ESS sont des entreprises avec les mêmes réussites ou les mêmes difficultés. Elles sont accompagnées à toutes les phases de leur activité que ce soit pour l'amorçage, le démarrage, le développement et également quand cela va moins bien. Elles ont besoin de notre soutien et cette délibération va dans le bon sens pour nos territoires et agir pour le Pas-de-Calais de demain.

Je terminerai cette intervention pour partager auprès de notre Assemblée une information qui est aussi une invitation. Pas-de-Calais Actif fête cette année ses 30 ans. Oui, déjà. À l'origine dénommée Insert Action 62, à sa création en 1995, ce Groupement d'intérêt public qui est une initiative du Département mobilise également d'autres partenaires publics et privés. Il est devenu un acteur incontournable du financement de l'ESS et plus globalement de la création d'entreprises engagées dans notre territoire. C'est grâce à vous, grâce à nos prédécesseurs et aux équipes que Pas-de-Calais Actif est devenu une fierté et une grande réussite du Département et que je vous propose de fêter ensemble le 12 septembre prochain au Parc départemental d'Olhain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame VASSEUR.

Pas d'autres demandes d'intervention ?

Il nous est demandé, dans le cadre de cette délibération, d'adopter les objectifs opérationnels et le programme d'action déclinant les modalités d'animation de la politique ESS.

J'ai bien compris qu'il y avait une abstention du Groupe Union pour le Pas-de-Calais.

Le groupe RN ? Abstentions ? Favorables ? ...Favorables.

Favorables également.

Très bien. Il en est ainsi décidé pour ce rapport n°6.

Pour : 56 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 22 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Rapport n°7, c'est la contribution aux politiques départementales en faveur de l'ESS. Il s'agit là d'attribuer la subvention au GIP.

PAS-DE-CALAIS ACTIF
CONTRIBUTION AUX POLITIQUES DÉPARTEMENTALES EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE ET SOLIDAIRE
 (Rapport n°7 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Par conséquent, je vais demander aux membres du Conseil d'administration de quitter la salle, c'est-à-dire Mme VASSEUR - la principale concernée, paradoxe mais c'est comme ça ! - Mme MESSEANNE-GROBELNY, Mme NACHEL, Mme MEYFROIDT, M. LEMAIRE, M. DUBAËLE, M. PERIN et M. HOCQ.

Et Caroline MATRAT.

On a ajouté votre nom, Madame MATRAT. Vous ne voulez pas sortir ?

Excusez-moi, Madame MATRAT. Pour la peine, vous interviendrez ensuite ! *(rires)*

Mme VASSEUR, Mme MESSEANNE-GROBELNY, Mme NACHEL, Mme MEYFROIDT, M. LEMAIRE, M. DUBAËLE, M. PERIN et M. HOCQ quittent l'hémicycle.

Allons-y ! C'est Sophie WAROT (*Présidente de la 1^{ère} Commission*) qui va rapporter sur ce rapport n°7. Allez-y, Madame WAROT.

MME WAROT-LEMAIRE.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Ce rapport propose d'adopter une déclinaison très concrète de la délibération que nous venons d'adopter en faveur du développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans le Pas-de-Calais.

Il s'agit de reconduire pour 2025 notre soutien en direction de Pas-de-Calais Actif sur le volet du fonctionnement général et des outils financiers dédiés aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire du Département.

Ce groupement, comme l'a indiqué notre collègue Françoise VASSEUR s'est progressivement doté d'une palette d'outils de financement et d'aides assez impressionnante. Cela va de la garantie d'emprunt en tant que relais local de France Active au soutien de la très petite entreprise et en particulier sur les projets des quartiers politique de la ville ou encore d'être l'outil technique du Département pour les suivis de diagnostics, de situations pour les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA sur tout le territoire.

Au titre de notre politique ESS, Pas-de-Calais Actif, en tant qu'organisme associé du Département, assure un soutien de chaque instant dans l'animation de nos dispositifs et l'accompagnement financier des entreprises de l'ESS.

L'aide à la structuration des modèles économiques pour les candidats au Budget citoyen, c'est Pas-de-Calais Actif. La plate-forme départementale de financement participatif « Propulsons ! » c'est Pas-de-Calais Actif. Mais c'est aussi l'instruction et l'expertise des fonds d'amorçage de projets ESS avec le dispositif FIDESS qui est le Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS qui permet de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises solidaires en finançant la phase de maturation de projets ou encore c'est la vigilance et l'accompagnement pour surmonter les phases de difficulté avec le Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS, le DASESS, qui permet de répondre aux inquiétudes de notre collègue Monsieur MIGNONET sur cet accompagnement des entreprises.

C'est aussi l'accompagnement des huit comptoirs à l'initiative du Budget Citoyen, l'aide à la communication pour l'ensemble des candidats labellisés ainsi que la mise en place d'accompagnements spécifiques. Tout cela, c'est Pas-de-Calais Actif.

Les contraintes budgétaires imposées en 2025 par l'État au Département, vous n'êtes pas sans savoir, nous ont contraints, dans une logique de réduire sans supprimer, à proposer cette année une dotation en baisse de moins 10 % sur le volet ESS.

Mais le travail fin entre Pas-de-Calais Actif et le Département dans la préparation budgétaire 2025 a permis de cibler l'effort sur les mesures les moins douloureuses et certains fonds ont été dotés au plus juste. Cela nous a permis de ne pas impacter notre participation au fonctionnement général qui permet de garder toute la force d'ingénierie et d'accompagnement financier intacte.

Il est donc proposé, Monsieur le Président, mes chers collègues, de reconduire notre participation générale au titre de l'ESS pour Pas-de-Calais Actif à hauteur de 484 000 € pour 2025, soit 130 000 € pour le fonctionnement du groupement et 354 000 € pour la dotation aux outils financiers ESS.

Afin d'aider la trésorerie en début d'année, une avance de 100 000 € a d'ores et déjà été versée et il nous appartient aujourd'hui d'acter la somme de 384 000 € correspondant au solde.

Il est à rappeler que la 1^{ère} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de la réunion du 2 juin dernier.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Madame WAROT-LEMAIRE, merci.

Madame MATRAT, vous avez demandé la parole.

MME MATRAT.- Monsieur le Président, comme certains d'entre vous le savent, je suis l'ancienne présidente de Pas-de-Calais Actif.

M. LE PRESIDENT.- Mais on ne sort pas encore parce qu'on a l'honorariat !

MME MATRAT.- Je ne suis pas touchée par le risque de conflit d'intérêts, ce qui m'autorise à réagir aux propos de notre collègue Sophie WAROT mais surtout à ceux de Philippe MIGNONET pour Union pour le Pas-de-Calais.

On est tous unanimes pour verbaliser notre attachement à l'Économie Sociale et Solidaire et dire son importance pour nos territoires.

On salue, les uns comme les autres, l'engagement de Pas-de-Calais Actif et effectivement cela a été dit par Françoise VASSEUR, au-delà de l'accompagnement financier, il y a un accompagnement humain qui est extrêmement précieux.

Effectivement, les contraintes budgétaires nous amènent à un subventionnement diminué de 10 %.

J'ai bien compris que, dans le propos de Philippe MIGNONET, il n'y avait pas de critique mais un appel. Je souhaite simplement que cet appel ait été relayé auprès des élus régionaux. Rappelant que c'est de leur compétence que de soutenir le développement économique. Rappelant aussi que la baisse de la dotation de la Région est de moins 15 % et que visiblement l'accompagnement n'a pas été fait de la même manière. Nous avons soigné Pas-de-Calais Actif et les autres structures que nous accompagnons par un long travail d'information préalable que, semble-t-il, nos collègues régionaux n'ont pas pris la peine de faire.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MATRAT.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non, je n'en vois pas.

Je vais mettre aux voix cette délibération.

Il convient donc d'attribuer au GIP Pas-de-Calais Actif une participation financière d'un montant de 384 000 € au titre du solde de l'année 2025 afin de compléter l'avance de 100 000 € adoptée par la Commission Permanente du 9 décembre 2024.

Nous sommes d'accord pour approuver ?

Pas d'opposition ?

Abstentions ? ... Abstention du Groupe Union pour le Pas-de-Calais.

Pour : 50 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 20 voix (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)
 Absents sans délégation de vote : 8 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Mme VASSEUR, Mme MESSEANNE-GROBELNY, Mme NACHEL, Mme MEYFROIDT, M. LEMAIRE, M. DUBAËLE, M. PERIN et M. HOCQ reviennent dans l'hémicycle.

Voilà pour le rapport n°7.

Nous passons ensuite au rapport n°8. Je crois que c'est vous Madame MATRAT (*Présidente de la 5^{ème} commission*) qui avez également la parole.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(Rapport n°8 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Avant de débattre et d'exposer les motifs de cette délibération, je vais demander à :

Mme CHEVALIER, M. MELCHIOR (*excusé*) de quitter la salle car ils sont concernés pour l'attribution d'une subvention.

M. COUSEIN, Mme MARGUERITTE, Mme JUMEZ, M. PERIN, M. MELCHIOR, M. LEMAIRE... ce n'est pas fini ! M. BRIOIS, Mme POULAIN vous suivez, oui vous êtes concernée. Et M. GEORGET est excusé.

Mme CHEVALIER, M. COUSEIN, Mme MARGUERITTE, Mme JUMEZ, Mme PASSEBOSC, M. PERIN, M. LEMAIRE, M. BRIOIS, Mme POULAIN et M. MEQUIGNON quittent l'hémicycle.

Vous verrez que tout à l'heure, il y a un vœu qui est déposé par le Groupe socialiste sur ce point du règlement qui entre nous, est stupide, je le dis, complètement stupide parce que les principaux intéressés qui pourraient répondre aux questions éventuelles que vous auriez à poser vont être absents. Mais c'est la loi. Enfin, pour le moment, c'est la loi, donc... Nous avons demandé une modification, je pense qu'il faut revenir sur cette loi et là attention, en Commission Permanente, la fois dernière je crois, nous avons divisé en quatre sections un vote parce qu'il n'y avait plus de conseillers départementaux en séance.

Bon alors vous poserez les questions à vos collègues dans les couloirs tout à l'heure quand vous les verrez en sortant de la séance !

Bien, allons-y, Madame MATRAT, sur ces contrats de territoire qui sont importants, je le rappelle, parce qu'il y a des engagements financiers qui sont d'ailleurs très importants. Je vois certaines communes avec des subventions parfois qui vont à 1 million d'euros. Allons-y !

MME MATRAT.- Depuis près de vingt ans, le Département soutient des projets territoriaux par le biais de la contractualisation répondant ainsi aux besoins des habitants et s'adaptant aux réalités variées du Pas-de-Calais.

Ces contrats visent à renforcer la proximité et l'adaptation d'actions publiques tout en intégrant les priorités des cosignataires traduites par le Département à travers les trois pactes départementaux.

Ils prennent également en compte trois orientations transversales qui sont des marqueurs de notre mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et favoriser le lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux de nos partenaires, nous avons déjà adopté 16 contrats avec les intercommunalités, 20 avec les communes et 10 avec des structures tierces permettant le financement de 63 projets pour un montant total 11,95 millions d'euros d'autorisations de programme.

8 nouveaux contrats sont proposés au vote :

- . 1 avec la Communauté de communes d'Osartis Marquion ;
- . 6 avec les communes d'Achicourt, Nortkerque, Avion, Bully-les-Mines, Carvin et Hénin-Beaumont ;
- . 1 avec le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil petite enfance.

16 opérations sont également proposées dont :

- . 8 avec des partenaires ayant déjà un contrat avec le Département ;
- . 4 avec les Communautés des communes du Pays de Lumbres, la région d'Audruicq, Sept vallées, la Communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois ;
- . 2 avec les communes de Courrières, Fauquembergues ;
- . 2 avec les acteurs du Marais Audomarois.

Le contrat avec la Communauté de communes d'Osartis Marquion se décline en six axes communs avec le Département : la mobilité active, le tourisme, la préservation du cadre de vie en conciliant environnement et activité économique, une offre de service équilibrée et de proximité et enfin l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe.

3 opérations concernent l'anticipation des défis environnementaux : la décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire de la CCPL, la rénovation du pont du Pointi et l'aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais dans le cadre du contrat des acteurs du Marais Audomarois.

2 opérations concernent l'adaptation au dérèglement climatique et notamment lors des dernières inondations dans le Pas-de-Calais, la sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil et la relocalisation de la maison de la petite enfance à Isques, Saint-Léonard et Saint-Etienne-au-Mont.

Enfin, 10 opérations concernent l'amélioration de l'accessibilité aux équipements publics :

- . Aménagement de la ville haute de Fauquembergues ;
- . Construction d'une médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains ;
- . Construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale à Nortkerque ;
- . Construction d'une maison des solidarités à la Communauté de communes de la région d'Audruicq ;
- . Extension et réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et la petite enfance à Campagne-les-Hesdin ;
- . Construction d'un centre aquatique à Avion et d'une piscine municipale ;
- . Requalification et extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure à Hénin-Beaumont ;
- . Développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons à Carvin ;
- . Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri à Courrières.

Monsieur le Président, chers collègues, chaque semaine, nous posons des premières pierres, nous coupons des rubans, nous apprécions très concrètement la portée de cette belle contractualisation. Malgré les contraintes budgétaires, nous mesurons l'effectivité des investissements. Sur place, quelle que soit leur famille politique, les élus applaudissent et sont reconnaissants de l'investissement et du soutien départemental et surtout ils saluent que nous défendions les valeurs d'égalité entre les territoires, de belles solidarités, également que nous prenions en charge et en compte les grands enjeux, le développement durable et également la santé des habitants du Pas-de-Calais.

Aujourd'hui, le montant total qui est envisagé est de 4 033 671,70 €. Il est proposé d'adopter ces contrats, d'attribuer ces subventions.

La 5^{ème} Commission a émis un avis favorable. Je ne doute pas que vous voyiez les choses différemment.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MATRAT.

Des réactions ? Non ?

Nous pouvons approuver ces contrats de territoires ? Oui ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Très bien. Il en est ainsi décidé.

Pour : 65 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inschrifts)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absents sans délégation de vote : 13 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

Nous demandons à nos collègues de réintégrer l'hémicycle...

Mme CHEVALIER, M. COUSEIN, Mme MARGUERITTE, Mme JUMÉZ, Mme PASSEBOSC, M. PERIN, M. LEMAIRE, M. BRIOIS, Mme POULAIN et M. MEQUIGNON reviennent dans l'hémicycle.

... qui pourront apprendre avec satisfaction que les crédits sont votés !

Nous allons aborder maintenant le rapport n°9. C'est Monsieur DUPORGE (Vice-président en charge du Renouveau du Bassin Minier) qui rapporte. Il s'agit de l'engagement pour l'ERBM, la convention de mise en œuvre pour 2025-2027. Allez-y, Monsieur DUPORGE.

**ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER (ERBM) 2017-2027 :
 CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE 2025-2027
 (Rapport n°9 du rapport du Président)**

M. DUPORGE.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Depuis 2017, le Département du Pas-de-Calais s'est engagé, vous le savez, dans la démarche partenariale lancée en faveur du Renouveau du Bassin Minier et il l'a fait aux côtés de l'État, de la Région des Hauts-de-France, du Département du Nord et des huit établissements publics de coopération intercommunale du bassin minier. Et dans cet engagement, le Renouveau passe par la mobilisation de l'ensemble de nos politiques publiques, leur coordination institutionnelle mais aussi par

l'implication du Département dans le cadre des rénovations intégrées de nos cités minières, des logements miniers et de leurs espaces publics.

Le 2 février 2022, je rappelle que le Président de la République a confirmé le financement des aménagements publics de ces 35 cités par un fonds conjoint de l'État et de la Région de 200 millions d'euros. Et le 3 juin dernier à Wallers Arenberg, ce même Président de la République a confirmé la disponibilité de ce fonds jusqu'en 2027.

Concernant les rénovations des logements, aujourd'hui, sur le Département du Pas-de-Calais, quatre cités sont entièrement terminées : la Cité du Parc à Méricourt, la Cité des Alouettes à Bully-les-Mines, l'îlot Parmentier à Lens et la Cité des Genettes à Liévin.

Dans les autres cités, bien évidemment les travaux sont en cours et l'on peut aujourd'hui signaler que ce sont à ce jour 9 793 logements qui ont été livrés depuis le démarrage de l'ERBM, et ce grâce à la mobilisation de 208 millions d'euros de financements publics.

Le Département du Pas-de-Calais a, depuis le début de cette démarche de l'ERBM, mobilisé à la fois son ingénierie et ses dispositifs pour accompagner les maîtres d'ouvrage de ces rénovations et leurs partenaires. Et ce notamment en mobilisant son ingénierie départementale dans les comités de rénovation des cités minières, par la création du fonds d'accompagnement des équipements publics dans ces cités minières ayant permis à ce jour de contribuer au financement de la rénovation de cinq équipements et notamment d'écoles au sein de cités et ce pour plus de 1 million d'euros. Mais aussi par la mise en place d'une offre de services départementale sur l'insertion en lien avec les PLIE, avec l'ensemble des partenaires de l'insertion.

Dans ce cadre, au 30 avril 2025, 772 928 heures d'insertion ont été réalisées au bénéfice de 1 639 personnes en parcours d'insertion dont 732 bénéficiaires du RSA et 462 jeunes de moins de 25 ans.

Au-delà de cette implication spécifique aux cités minières, le Département a également mobilisé son ingénierie aux côtés des signataires sur chacune des politiques publiques que recouvre l'ERBM. Le bilan partenarial d'ailleurs à mi-parcours en témoigne.

Et depuis, les actions se sont poursuivies, renforcées voire de nouvelles ont été initiées. Je vous en donne quelques exemples :

La plateforme MaMobilité62 a accompagné 773 personnes en plus sur le périmètre ERBM et il y a donc un ETP conseiller mobilité qui a été dédié sur l'espace mobilité de l'Artois.

Concernant les modes de garde d'enfants, a été développé le projet Accueil pour tous avec notre organisme l'EPDEF, co-piloté avec la CAF. Et sur le bassin minier, 3 intermédiaires ont accompagné 427 familles essentiellement des familles monoparentales.

Enfin, dans le domaine des pratiques sportives, le Département a aidé les acteurs territoriaux avec plus de 450 subventions et a participé pour un montant de 12,5 millions.

Dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, ce sont 42 projets qui ont été soutenus dans le bassin minier pour un montant de 462 960 €.

Et enfin des dispositifs d'accompagnement aux projets territoriaux soutenus par l'ingénierie de nos Maisons Départementales Aménagement et Développement Territorial de Lens-Hénin et de l'Artois et des services thématiques ont contribué à améliorer les infrastructures et aménagements locaux sur le bassin minier en mobilisant 24,3 millions d'euros de crédits départementaux. Il s'agit de voiries, de modes doux, de biodiversité, de promotion de l'alimentation durable, de travaux dans les collèges ou encore d'accompagnement des équipements en politique de la ville.

Depuis 2025, Monsieur le Président, mes chers collègues, un travail partenarial avec l'ensemble des signataires de l'ERBM a permis d'aboutir à cette proposition de convention de mise en œuvre de la dernière période de l'ERBM qui s'étend de 2025 à 2027. Celui-ci propose des axes de travail identifiés par chacun des partenaires qui seront déployés en fonction de leurs compétences, les dispositifs existants et de leur capacité financière.

Dans le cas de cette convention qui vous est proposée, le Département du Pas-de-Calais s'appuiera sur ses engagements pris spécifiquement sur le bassin minier au titre du pacte local des solidarités, signé avec l'État. Il s'agit de l'accompagnement renforcé des jeunes, de l'accès aux droits pour lutter contre l'exclusion notamment sur le logement, de l'amplification de l'accès à l'emploi pour tous, de l'inclusion par les mobilités durables.

D'autres enjeux départementaux y figurent tels que l'accompagnement des équipements publics dans les cités ERBM ainsi que de l'accompagnement en ingénierie et de la coordination territoriale dans le champ des mobilités et des espaces naturels.

À titre d'exemples au titre du dispositif pour les équipements en géographie de la politique de la ville, du fonds de solidarité urbaine et du fonds de contractualisation départementale mobilisés par les maîtres d'ouvrage, le Département du Pas-de-Calais s'est engagé à hauteur de 8,6 millions d'euros pour des opérations dans la commune minière des Communautés d'agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin, de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane sur cette période 2025-2027.

Par cette convention de mise en œuvre, Monsieur le Président, mes chers collègues, les partenaires renouvellent ainsi leur engagement de coopération afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans le bassin minier et dans les cités minières en cours de rénovation et rénover en mobilisant l'ensemble de ces politiques publiques dont ils ont la compétence et leur ingénierie facilitant la transformation de ce territoire au profit de ses habitants.

Par cette délibération, Monsieur le Président, il vous est proposé de vous autoriser, au nom et pour le compte du Département, avec l'ensemble des partenaires, à signer la convention de mise en œuvre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier sur la période 2025-2027.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DUPORGE.

Des demandes d'intervention ?

On a bien compris que notre action portait essentiellement sur les équipements publics au sein des cités ERBM.

Madame LE PEN.

MME LE PEN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Voilà de nombreuses années que notre bassin minier manquait cruellement d'investissements publics de la part de l'État, lui qui a pourtant tant donné à la France en ayant notamment fourni à notre pays pendant deux siècles une énergie indispensable à son développement.

Nos cités, pourtant classées au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en 2012 en tant que paysage culturel, avaient besoin d'un grand plan de réhabilitation permettant à chacun de ses habitants de voir sa qualité de vie améliorée.

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier doit y répondre. Ce dispositif a notamment comme mission de rénover des centaines de logements miniers, de réduire la facture énergétique des locataires, de lutter contre le phénomène des passoires thermiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nous parlons ici de cités qui ont été pour la plupart délaissées au fil des années sans que cela n'émeuve les pouvoirs publics.

Force est de constater que, pour le moment, l'engagement n'est que partiellement tenu. La situation reste précaire pour de nombreux habitants des cités minières là où les investissements nécessaires n'ont pas été encore mis en œuvre. Les crédits proposés par l'État étant par ailleurs manifestement trop faibles pour achever les travaux. L'échéance de cette convention ne devra pas

s'arrêter à 2027 si nous voulons réellement être efficaces et ne pas se contenter d'un effet de communication.

Rappelons à ce sujet que M. MACRON avait, en pleine campagne présidentielle à Liévin, promis 100 millions d'euros de plus pour l'ERBM. Cette enveloppe destinée à la rénovation des espaces publics permettait de réaliser des aménagements que les communes seules ne peuvent pas assumer. Deux ans après, avec les parlementaire Bruno BILDE, Bruno CLAVET et Christopher SZCZUREK, nous avons fait l'amer constat de voir les crédits alloués au dispositif purement et simplement écartés du projet de budget 2025. Ce n'est qu'à la suite d'une censure, puis d'après discussions à l'Assemblée nationale et au Sénat, que nous avons finalement obtenu gain de cause.

Alors, on ne peut que se réjouir de cette convention qui nous est proposée. Celle-ci permet aux différents partenaires de renouveler leur engagement de coopération allant dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie dans notre territoire.

Et en particulier je retiens dans la convention qui nous est présentée l'axe majeur que représente la santé des habitants. La santé est un sujet sur lequel nous avons un retard important à rattraper : mortalité prématurée, sédentarité, espérance de vie inférieure à la moyenne nationale sont autant d'indicateurs qui doivent nous alerter.

La pratique sportive étant quant à elle un levier important des pouvoirs publics pour y remédier, chacun sait que nos jeunes sont confrontés à des difficultés telles que l'obésité ou le diabète parfois liés aux addictions.

La rénovation et la réhabilitation des équipements sportifs est justement un des moyens de les aider à surmonter ces problématiques. Les défis restent immenses lorsque l'on évoque la qualité de vie et pourtant les réponses sont là à portée de main pourvu que l'on s'en saisisse et que l'ensemble des pouvoirs publics soient au rendez-vous.

Agissons donc collectivement pour que les cités minières ne restent pas les grandes oubliées des politiques publiques de l'État dans notre territoire. Faisons-en sorte qu'au contraire elles deviennent le fer de lance d'un Département moderne, riche de sa singularité, de ses équipements publics et de ses paysages culturels.

Voilà autant d'atouts qui feront que le Pas-de-Calais conservera demain une place unique dans notre pays.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame LE PEN.

Monsieur DUPORGE.

M. DUPORGE.- Monsieur le Président, juste quelques éléments de réponse à l'intervention de Madame LE PEN.

Bien évidemment que pendant trop longtemps ces cités minières ont été oubliées et cela a été le combat d'ailleurs de tous les élus politiques pendant des dizaines d'années.

Sur l'ERBM, il y a deux manières de voir les choses. Y a-t-il retard sur ce que vous avez appelé effectivement la rénovation énergétique de ces passoires thermiques que sont ces 23 000 logements qui sont classés E, F, G ? Non. Le rythme aujourd'hui est tenu et on sait que ces 23 000 logements identifiés seront rénovés au terme de l'ERBM.

Se posera la question par contre de savoir que va-t-on faire des autres logements ? Et donc ce sera un autre combat politique que nous allons effectivement devoir engager pour permettre que ces logements le soient également. Et je dois dire d'ailleurs que sur la rénovation énergétique de ces logements, les bailleurs vous le diront, les pouvoirs publics ont été au rendez-vous. Il y a même eu des rallonges budgétaires qui ont été accordées. Donc là-dessus pas de problème et d'ailleurs les process se sont améliorés entre les premières opérations et celles qui se déroulent aujourd'hui, on voit bien qu'il y a eu des améliorations d'abord dans la concertation avec les habitants de ces cités minières et deuxièmement dans la mise en œuvre de ces travaux où on arrive aujourd'hui à des performances énergétiques tout à fait remarquables.

Et puis, il y a l'autre côté et vous avez raison, on peut soit être inquiet ou être dans l'attente, c'est sur les espaces publics. Il se trouve qu'aujourd'hui, la première enveloppe de 100 millions d'euros n'a pas été consommée et donc c'est le discours aujourd'hui effectivement de l'État de dire que tant que cette première enveloppe ne sera pas consommée, il ne peut y avoir de discussions sur la suivante.

Cela veut dire qu'il va falloir être vigilant parce que ces cités minières, au-delà de la rénovation énergétique de leurs logements, ne gagneront en attractivité que si les espaces publics sont entièrement refaits. J'en ai pour preuve et je vous en ai cité plusieurs, j'en ai une chez moi où l'on voit très bien la différence entre l'avant et l'après. Ce n'est plus du tout la même cité minière et derrière la rénovation de ces espaces publics se cache une autre réalité indispensable : le peuplement de ces cités minières. Et donc là il va y avoir un combat dur à mener parce que ce sont des sommes colossales car il y a les assainissements à refaire, ça coûte une fortune, les espaces publics coûtent également une fortune et les EPCI et les communes ne pourront pas seuls le faire.

Ce sera un combat ici que nous aurons à mener, chacun de notre côté mais tous ensemble car vous avez raison, ces cités minières, ces vies minières méritent effectivement que les pouvoirs publics s'engagent fortement, massivement en leur faveur.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DUPORGE.

Madame CUVILLIER.

MME CUVILLIER.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Depuis huit ans, nous délibérons ici dans l'hémicycle départemental pour accompagner nous aussi le renouveau du bassin minier dans le cadre de l'engagement de l'État. Depuis huit ans, nous sommes partie prenante aux côtés de la Région, des agglomérations, du Département du Nord et de l'État pour, il faut bien le dire, permettre à ce large bassin de vie de rattraper le retard qui avait été occasionné.

Depuis 2017, des résultats significatifs ont été constatés et quantifiés. Ce sont plus de 10 000 logements qui ont été réhabilités, des espaces publics sont eux aussi rénovés ou le seront. L'annonce en fin d'année dernière par la ministre en charge du Logement et de la Rénovation urbaine d'abonder de 100 millions d'euros le budget pour la rénovation des logements a été un soulagement pour les Présidents d'agglomération et les maires concernés par l'ERBM sur leur territoire. Ce bol d'air va permettre aux acteurs d'entrevoir l'avenir avec moins d'appréhension et de poursuivre leurs actions en direction de la population de ces quartiers.

Relever le défi de la rénovation des cités minières demande un engagement important de chacun. Au Département, nous nous sommes mobilisés dès le premier instant, comme dans le cadre de nos politiques d'insertion. Le bon travail réalisé par les équipes du Service Inclusion durable, en lien avec les partenaires locaux, a déjà permis de mettre en œuvre 710 000 heures d'insertion. Les chiffres viennent d'être rappelés par notre collègue Laurent DUPORGE, je n'y reviendrai donc pas.

La bataille pour l'emploi est un de nos engagements forts. Il est important de rappeler que nos choix apportent des résultats. L'opportunité des grands chantiers comme l'ERBM ou le Canal Seine-Nord Europe donne l'occasion de mobiliser des moyens supplémentaires pour mettre à disposition des parcours d'insertion. Il y a certainement là une partie de la réponse pour laquelle le nombre de bénéficiaires du RSA n'explose pas dans notre Département et a même sensiblement diminué depuis l'application des réformes injustes et antisociales que sont celles de l'assurance chômage de la loi dite pour le plein emploi ou des retraites.

Aussi, comme évoqué dans le rapport, l'engagement en faveur des cités minières ne s'est pas cantonné à la rénovation de l'habitat. L'ensemble des politiques départementales a infusé sur les territoires comme l'accompagnement des projets portés par les EPCI, par les communes ou les associations ainsi que de multiples dispositifs en direction des acteurs du sport, de la culture, de l'économie sociale et solidaire ou encore de l'enseignement.

Cependant, permettez-moi de vous partager quelques-unes de nos inquiétudes. Nous échangeons régulièrement avec les maires des communes concernées qui nous entourent. Je ne parlerai pas en leur nom mais au nom du Groupe Communiste que je représente.

Nous souhaitons attirer l'attention sur la lourde charge financière que représente la réhabilitation des espaces publics de ces cités minières qui incombe aux communes, même lorsque celle-ci est accompagnée à 70 % par l'État et la Région, ce qui représente certes une véritable opportunité. Mais 30 % reste à la charge de la ville, ce qui représente très souvent un coût important et engendre un besoin de trésorerie tout aussi important pour les communes.

Les budgets 2025 des municipalités engagées dans l'ERBM ont été réalisés avec beaucoup de difficulté en prenant en compte toutes ces données. Les élus qui étaient présents à la rencontre du 27 mai à Valenciennes sur l'ERBM en présence de Laurent CARRIÉ, Conseiller Territoires du Président de la République ont tous évoqué leur inquiétude quant à l'accompagnement financier après 2027 et surtout quant à leurs possibilités financières de faire face dans le cadre de la trésorerie nécessaire qu'il faut sortir pour mener ces projets.

Ils ont aussi évoqué les difficultés à mener les autres projets inscrits dans leur PPI, des projets nécessaires pour continuer à accompagner les familles au niveau sanitaire, social, éducatif ou encore culturel et sportif. Et il a alors été réaffirmé que les dotations de droit commun comme la DSIL, la DETR par exemple continueraient à accompagner ces projets d'investissement.

Or, à l'heure où les décisions d'attribution sont rendues, il semblerait qu'un certain nombre de projets n'aient pas pu bénéficier de ces subventions, ce qui remettra sans doute en cause certains projets pourtant prévus depuis longtemps.

Alors, que l'ERBM soit accompagné financièrement est un impératif mais il ne faut pas que ce soit au détriment d'autres réalisations tout aussi nécessaires pour nos habitants. En effet, la rénovation du bassin minier, de son habitat, va assurer aux habitants un meilleur confort de vie et une diminution des factures de chauffage. Cependant, une fois la porte fermée, les problématiques, qu'elles soient sanitaires, sociales ou de santé, perdurent. Dans le Pas-de-Calais et plus encore sur le bassin minier, la santé est une préoccupation majeure pour les familles. En l'occurrence, la surmortalité avant 65 ans sur ce bassin de vie est de 45 % supérieure à la moyenne nationale. Les spécialistes de ces questions de santé le disent, la surmortalité précoce est l'indicateur fondamental des besoins en matière de santé.

Il est important pour le Renouveau du bassin minier d'investir dans l'habitat et ses abords mais il est aussi primordial de prendre à bras le corps l'amélioration de l'état sanitaire de sa population. Cela passe notamment par la création d'un centre hospitalier universitaire, un CHU multipolaire à l'image de l'université de l'Artois qui aura pour objectif en particulier de favoriser l'installation des médecins en formation, d'améliorer l'attractivité pour les diplômés et les spécialistes et renforcer les actions de prévention en direction des jeunes, de lutter aussi contre l'obésité ou encore mieux prendre en compte la santé des femmes.

Enfin, je rappelle que nous sommes le seul département de plus de 1,5 million d'habitants qui ne dispose pas d'un CHU.

Voilà, Monsieur le Président, ce que nous souhaitons évoquer à l'occasion de la présentation, de la nouvelle convention de mise en œuvre 2025-2027 de l'ERBM que nous voterons évidemment.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame CUVILLIER.

Vous êtes toujours nombreux dans cette enceinte à souhaiter aussi la création d'un véritable ANRU minier. Ce que nous faisons par nos politiques, en particulier nous le Département, c'est que progressivement cela en prend la forme parce qu'à chaque fois qu'il faut implanter ne serait-ce que dans les réflexions qui sont menées, un nouveau collège, eh bien c'est dans ces quartiers-là qu'on va les implanter. Lorsqu'il faut renforcer, rénover les écoles maternelles, c'est dans ces quartiers que nous allons également. Donc nous apportons, sous l'angle de nos compétences naturellement ce qu'il faut compléter dans ces quartiers pour leur donner une vie parce que c'est important de les revitaliser également parce qu'il n'y a pas que le logement, il y a aussi l'ensemble des équipements publics y

compris dans le domaine de la santé qui seraient tout à fait souhaitables avec des partenaires comme Filieris ou d'autres d'ailleurs.

En tout cas, le débat continue. C'est un travail qui va se poursuivre. Comme le disait Laurent DUPORGE, nous n'avons pas terminé. Ce qu'il nous faut, c'est toujours assurer les pressions nécessaires mais on peut aussi remercier le Gouvernement un moment donné d'avoir pris conscience de cette problématique, et en particulier je pense à Bernard CAZENEUVE qui a été l'initiateur également de l'ERBM.

Si j'ai bien compris, nous sommes tous d'accord.

Avis favorable sur tous les bancs ?

Donc je peux signer cette convention 2025-2027 qui sera certainement suivie d'une autre étape, comme le disait notre collègue DUPORGE.

Avis favorable unanime ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Merci beaucoup.

Voilà pour ce rapport n°9.

Rapport n°10, c'est Jean-Jacques COTTEL (Président de la 4^{ème} commission) qui va rapporter. Il s'agit du rapport d'information sur la situation de l'établissement du Canal Seine-Nord.

**RAPPORT D'INFORMATION SUR LA SITUATION DE L'ÉTABLISSEMENT
« SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE »
ET L'AVANCEMENT DE LA RÉALISATION DU CANAL SEINE-NORD EUROPE
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(Rapport n°10 du rapport du Président)

M. COTTEL.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Autre sujet important effectivement notamment au regard de l'emploi, celui du Canal Seine-Nord Europe.

Je vous propose de rapporter de façon groupée les deux rapports relatifs au Canal Seine-Nord Europe et qui sont complémentaires. Le rapport n°10 qui concerne la remise du rapport d'activité 2024 de la Société du Canal Seine-Nord Europe sur lequel nous aurons à prendre acte et le rapport n°11 qui prévoit une délibération pour l'approbation du contrat territorial de développement sur le secteur de l'Artois Cambrésis et qui est un élément constitutif de la démarche grand chantier du Canal.

Sur le rapport d'activité 2024, les éléments détaillés figurent au rapport et un point précis a été réalisé par les services dans les réunions des 1^{ère} et 4^{ème} Commissions du 2 juin dernier.

Sur les points saillants de 2024 et de ce premier semestre 2025, les travaux avancent dans le secteur 1 qui, je vous le rappelle, concerne l'Oise. Avec le rescindement de l'Oise, la réalisation de premiers ouvrages d'art et de l'écluse de Montmacq-Cambronne.

Pour les secteurs 2 à 4, qui concernent le Pas-de-Calais, l'arrêté d'autorisation environnementale obtenu le 9 août 2024 a été le point majeur de l'année 2024. C'est en effet le feu vert pour engager la phase travaux dans notre département.

Cet arrêté pris par les services de l'État a fait l'objet d'une longue instruction et prévoit quelques demandes techniques supplémentaires liées à la réglementation barrage. En conséquence, l'achèvement de l'ouvrage est désormais prévu à l'horizon 2032.

Les premiers travaux dans notre département concernent notamment l'A2 avec une déviation temporaire à Ytres réalisée par la SANEF, le dévoiement de réseaux électriques à Marquion et la réalisation d'un quai travaux à Aubencheul-au-Bac, terminus du canal qui se situe dans le Nord et servira pour l'approvisionnement du chantier par la voie fluviale.

Le Département est également partie prenante de la réalisation de certaines missions avec une prise en charge financière par la Société du Canal, notamment les opérations d'aménagements fonciers qui suivent leur cours avec une concertation avec les agriculteurs à partir des avant-projets parcellaires. Les opérations d'archéologie préventive se poursuivent également avec une belle mobilisation de notre Service départemental d'Archéologie. Enfin, des mesures compensatoires environnementales ont été réalisées sur le site des Bois Durieux, propriété départementale.

Dans le cadre de la démarche Grand Chantier, la Société du Canal Seine-Nord produit régulièrement des supports de communication et notamment de courtes vidéos sur les questions liées aux chantiers. Je vous propose d'ailleurs de visionner dans quelques instants celle qui nous donne le point d'étape de ces derniers mois en écho à ce rapport.

À cela s'ajoutent des actions de sensibilisation : balades découvertes, présence sur les marchés, enquête de notoriété.

Les résultats sont majoritairement positifs sur l'arrivée du Canal sur le territoire du Pas-de-Calais, il faut le souligner, à hauteur de 87 %.

Sur le sujet du tourisme, notre collègue Philippe DUQUESNOY, en tant que Président de Pas-de-Calais Tourisme, a signé en octobre 2024, à Péronne, la convention d'accompagnement touristique du Canal avec les agences touristiques départementale et régionale.

En 2024, nous avons également soutenu, mes chers collègues, l'action proposée par le CAUE pour accompagner 35 communes de proximité immédiate du tracé du futur canal afin de se projeter sur le temps long, penser les paysages, les mobilités, les services et aménagements, en bref identifier les opportunités pour demain.

Nous avons d'ailleurs eu à cet effet une réunion la semaine dernière au cours d'une première séance de diagnostic en marchant autour des marais de Palluel, Ecourt-Saint-Quentin, Rumaucourt, Oisy-le-Verger et Saudemont. Réunion qui a été très appréciée avec de belles balades dans nos magnifiques territoires et paysages de ces communes citées précédemment.

Côté finances, le Département s'est, je vous le rappelle, engagé pour une participation financière totale de 141 millions d'euros pour la réalisation du Canal avec la Région Hauts-de-France et les autres départements traversés.

Point important sur 2024, l'Europe a décidé de renforcer sa contribution avec l'attribution de 300 millions d'euros supplémentaires.

Au-delà du comité de suivi spécifique de la convention de financement, la Société du Canal a mis en place en 2024 un comité dédié à l'emprunt porté pour les collectivités. En effet, notre demande a été de contribuer à la réalisation du Canal sous forme de remboursements d'annuités d'emprunt, comme cela a été fait pour réaliser la plate-forme de Dourges ou plus récemment le déploiement de la fibre.

Enfin, un groupe de travail est mis en place sur la question de la recette affectée pour lequel nous sommes à ce stade en attente des propositions de la part des services de l'État à discuter avec les collectivités partenaires.

Vous le voyez, l'actualité reste dense pour le Canal Seine-Nord Europe et comme le dit Pierre GEORGET, excusé aujourd'hui, nous ne sommes plus sur un projet mais bien sur un chantier.

Pour terminer mon propos sur cette partie, rapport d'activité 2024, je vous propose, Monsieur le Président, de regarder ensemble la courte vidéo, trois minutes, et poursuivre ensuite avec le rapport n°11 du contrat territorial de développement Artois-Cambrésis.

Diffusion d'une vidéo.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, Monsieur COTTEL, merci.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Il faut donner acte tout simplement de la présentation du rapport sur la situation de l'établissement régional.

Non ? Je n'en vois pas.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Monsieur COTTEL, vous continuez sur le rapport n°11. Il s'agit de l'approbation du contrat territorial de développement de l'Artois et du Cambrésis.

**CANAL SEINE-NORD EUROPE
APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ARTOIS ET DU CAMBRÉSIS
(Rapport n°11 du rapport du Président)**

M. COTTEL.- Merci.

Le contrat territorial de développement Artois-Cambrésis est une disposition prévue par la loi LOM de 2019 dédiée aux outils à mettre en place pour accompagner l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe. Il s'agit en quelque sorte d'y formaliser un engagement collectif pour l'arrivée du canal dans notre territoire.

Les signataires sont très nombreux puisque, outre la Société du Canal Seine-Nord, seront signataires l'État, la Région, les Départements, les EPCI et les trois chambres consulaires.

Pour le Pas-de-Calais, seront signataires les intercommunalités d'Osartis-Marquion et du Sud-Artois ainsi que la Communauté urbaine d'Arras.

Le CTD comprend quatre volets :

- L'aménagement du bord à voie d'eau ;
- Le développement économique par l'emploi, l'insertion, comme l'indiquait tout à l'heure notre collègue Valérie CUVILLIER, la formation, l'accueil du chantier et l'appui aux entreprises ;
- L'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire ;
- Le devenir des canaux existants.

Pour chaque thématique de la démarche Grand Chantier, des chefs de file sont identifiés et les Départements le sont pour l'insertion et Canal solidaire pour lequel le Pas-de-Calais assure la coordination interdépartementale.

Ainsi, 142 403 heures d'insertion sont déjà réalisées, 174 bénéficiaires de la clause dont 27 % de femmes et 71 % d'accès à un emploi durable suite à ce passage en insertion.

Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de visiter, Monsieur le Président, avec vous, il y a quelques semaines le Centre ELFE Formations à Rencourt-lès-Bapaume avec les bénéficiaires directement impliqués et les entreprises dans ces séances de formation pour répondre directement aux besoins du chantier.

Dans le contrat territorial de développement, le Département ne prend aucun engagement financier spécifique. Notre intervention s'effectue au travers soit de nos politiques habituelles comme la mobilité cyclable pour la véloroute voie verte du Canal Seine-Nord Europe sur la rive ouest et sur une distance de 28 kilomètres en continuité du tracé, soit au travers de la contractualisation sur les territoires, ce qui est le cas pour l'accompagnement des deux maisons du Canal du Pas-de-Calais à Marquion comme cela a été évoqué tout à l'heure, notamment pour la Communauté de communes Osartis-Marquion et aussi pour la Maison du canal de Bertincourt pour la Communauté de communes du Sud-Artois.

Voilà, Monsieur le Président, ces deux rapports, ce deuxième rapport en l'occurrence qui a été présenté, je le disais en début de mon propos, lors des réunions de la 1^{ère} et de la 4^{ème} Commissions en date du 2 juin dernier et pour lequel les avis ont été favorables.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur COTTEL.

Je ne vois pas de demande de prise de parole.

Il convient de statuer sur ces propositions et de m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat territorial de développement Artois-Cambrésis qui est joint en annexe à la présente délibération.

Qui est pour ?

Monsieur PERIN ne vote pas ? (*Vote de M. PERIN*)

Il est approuvé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Je vous remercie.

Il s'agit maintenant du rapport n°12 et c'est Daniel MACIEJASZ qui va rapporter. Ce sont des propositions de modifications d'emplois.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'EMPLOIS (Rapport n°12 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Il s'agit d'un rapport récurrent au travers duquel il vous est proposé des compléments dans plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois afin de préciser les cadres d'emplois, de permettre l'éventuel recrutement de contractuels, en raison de la spécificité des fonctions, notamment des contractuels longue durée ou en CDI déjà en poste au sein des services départementaux, étant précisé que la priorité est à chaque fois donnée aux agents titulaires ou inscrits sur liste d'aptitude.

Sont concernés par cette délibération 31 emplois dont vous avez la liste.

Des transformations d'emplois également qui correspondent essentiellement à des adaptations aux cadres d'emplois d'agents recrutés ou en cours de recrutement et à des emplois libérés par des départs (retraite, mouvement interne, mutation) ou redéployés ou ouverts à d'autres cadres d'emplois.

Sont concernés 11 emplois : 4 auront une incidence financière, 3 vont engendrer un gain de masse salariale et 4 n'ont aucune incidence financière.

Et enfin 48 transformations d'emplois liés aux besoins des services dans le cadre de la promotion interne.

Par cette délibération, le gain en masse salariale estimé s'élève à 2 261 €. C'est toujours bon à prendre !

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix cette délibération car je ne vois pas de demande d'intervention.

Qui est contre ?

Abstentions ? Non.

Cette délibération est approuvée.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Rapport n°13, c'est M. MACIEJASZ qui rapporte également. Il s'agit du rapport social unique 2023.

COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 (Rapport n°13 du rapport du Président)

M. MACIEJASZ.- Président, chers collègues, c'est une communication.

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'élaboration par les collectivités territoriales d'un Rapport Social Unique (RSU) antérieurement appelé bilan social ou rapport sur l'état de la collectivité.

Le RSU rassemble les éléments et données regroupées autour d'une liste de thématiques fixées par arrêté : l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, la rémunération, la santé, la sécurité au travail, l'organisation du travail, l'amélioration des conditions et de qualité de vie au travail, l'action sociale, la protection sociale et le dialogue social, et enfin la discipline.

Ce rapport est présenté après avis du Comité Social Territorial. Ce rapport est présenté à l'Assemblée délibérante aujourd'hui au cours de la même année et rendu public par l'autorité territoriale sur le site Internet de la collectivité ou à défaut par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

Lors de sa séance du 28 février 2025, le Comité Social Territorial de notre collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport Social Unique 2023 du Département du Pas-de-Calais, rapport dont vous avez pu prendre connaissance en annexe.

Il vous est proposé de donner acte au Président de la présentation du rapport social unique pour l'année 2023 pour notre collectivité bien entendu. Et rappeler que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 2 juin 2025.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MACIEJASZ.

Acte est donné ? Oui ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Il s'agissait du rapport n°13.

Le rapport n°14, c'est Madame CUVILLIER (*Vice-présidente en charge de la culture*) qui rapporte. Il s'agit de la délégation en matière de diagnostics d'archéologie préventive.

**COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION
 EN MATIÈRE DE DIAGNOSTICS D'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE
 DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.3211-2
 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
 (Rapport n°14 du rapport du Président)**

MME CUVILLIER.- Merci.

Les Journées européennes de l'Archéologie, je vous le rappelle, se sont déroulées du 13 au 15 juin. Elles permettent aux archéologues de faire connaître leur métier, de sensibiliser les publics au riche patrimoine archéologique français mais c'est aussi une manière de dévoiler l'histoire des territoires, chaque ville, chaque village de France et donc de notre département ayant en effet sa petite ou sa grande histoire de fouilles archéologiques.

J'espère donc que vous avez été nombreux à cette occasion à découvrir ou redécouvrir la Maison départementale de l'Archéologie à Dainville.

Associée à une médiathèque départementale rénovée et aux nouvelles Archives départementales, elle participera demain à un pôle patrimonial et culturel d'envergure dont les visées sont notamment de conserver, de préserver et de rendre accessible à toutes et à tous notre riche patrimoine archivistique, historique et archéologique et de permettre un accès renouvelé à la culture.

Ce compte rendu de la délégation en matière de diagnostic d'archéologie préventive doit faire l'objet d'une information en séance plénière. Il me semble important de vous rappeler que la liste des diagnostics inclus dans le rapport nécessite une grande réactivité de la Direction de l'Archéologie pour la mise en œuvre des opérations publiques. Les travaux d'aménagement sont soumis à des prescriptions d'archéologie préventive du Préfet de Région. Face à cette contrainte obligatoire pour ses investissements, le Département a souhaité maîtriser les délais d'intervention archéologique, contenir les coûts et récupérer la plus grande partie de la redevance d'archéologie préventive, ce qui lui a permis le développement de l'habilitation de la Direction de l'Archéologie depuis 2007 déjà.

Cette compétence est également un soutien très utile au lancement des projets communaux et intercommunaux et participe à la sécurisation de la programmation des investissements publics.

En 2024, ce sont 106 prescriptions d'archéologie préventive qui nous sont parvenues du Préfet de Région pour le Pas-de-Calais. 24 diagnostics ont été acceptés par le Département. À titre d'exemple, vous retrouverez dans le rapport la construction d'une caserne de Gendarmerie et de logements de fonction à Saint-Pol-sur-Ternoise, la restructuration des quais à Wimereux, les projets de création et d'extension de postes électriques de l'alimentation à haute tension Sud-Artois à Monchy-au-Bois ou à Bois-Bernard, le projet d'une salle polyvalente pour la commune de Pernes-en-Artois, le projet de piscine municipale à Bully-les-Mines ou encore la construction du Canal Seine-Nord Europe dont nous parlons tant.

22 diagnostics ont été réalisés. Je vous rappelle que le choix se porte d'abord sur les projets départementaux, puis ensuite ce sont les projets à maîtrise d'ouvrage publique contractualisés avec un EPCI, enfin les projets à maîtrise d'ouvrage publique directe ou indirecte avec une SEM par exemple ou autre, et puis les projets en termes de logement notamment social et de développement économique.

Pour information, en 2024, la Direction a également eu une activité de fouilles préventives. Ainsi, la fouille d'un site funéraire de l'âge du Fer à Sauchy-Lestrée, sur le futur tracé toujours de ce même canal ou encore la fouille d'un grand monument funéraire de l'âge du Bronze à Oisy-le-Verger toujours sur le tracé de ce futur canal.

Les recettes générées par l'archéologie pour 2024 ont été de l'ordre de 1 439 157,80 € c'est important de le rappeler. Par ailleurs, le Département a perçu en 2024 une subvention du ministère de la Culture d'un montant de 789 745,07 € pour la réalisation de diagnostics archéologiques.

Voilà pour ce rapport. Il convient donc de statuer sur cette affaire et de prendre acte de ce compte rendu de l'exercice de la délégation en matière de décision relative à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de notre Département pour l'année 2024.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame CUVILLIER.

On aurait pu y ajouter d'ailleurs la dernière découverte de l'archéologie préventive qui est une petite nécropole de la fin de la période romaine à Saint-Martin-lez-Tatinghem. La presse en a fait état encore dernièrement.

C'est un service qui démontre sa grande utilité pour les collectivités locales. On fait souvent appel à toute l'expertise de notre service qui est un des premiers qui a été créé en France et qui encore une fois aujourd'hui a valeur de référence.

Est-ce qu'acte est donné ? Oui ?

Acte est donné de la présentation.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Avis favorable.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Rapport n°15. Il s'agit également d'un compte rendu de délégation en matière de droit de préemption dans les espaces naturels sensibles. Et c'est Alain MEQUIGNON (*Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et du développement durable*) qui rapporte. Allez-y, Monsieur MEQUIGNON.

**COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE
EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES
DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.3221-12
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
(Rapport n°15 du rapport du Président)**

M. MEQUIGNON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Comme chaque année, nous avons l'occasion d'étudier le compte rendu de la délégation de compétence directement liée à l'exercice de la politique espaces naturels sensibles par le Département.

Pour rappel, cette compétence est attribuée légalement aux Départements. Elle leur demande d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non en vue de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

La stratégie départementale en matière d'acquisition ou de renonciation repose sur trois critères à savoir :

- Conforter l'action foncière du Département en faveur de la préservation des zones à enjeux écologiques ;
- Permettre au Conservatoire d'opérer là où il est compétent en renonçant à son profit ;
- Permettre l'action foncière des communes là où le Département aurait choisi de renoncer.

De manière synthétique, sur 2024, le Département a validé deux dossiers d'exercice du droit de préemption pour une superficie de 2,89 ha et 16 dossiers de renonciation à l'exercice de ce droit pour une superficie d'environ 34 ha dont 6 au profit du Conservatoire dans son périmètre d'intention.

Le rapport reprend en détail les tableaux et chiffres des différents dossiers dont vous avez pu prendre connaissance.

Je tiens à rappeler que cette délégation de compétence qui permet des acquisitions foncières pour le Département concerne uniquement les zones de préemption préalablement identifiées tout en sachant que dans leur périmètre autorisé ou territoires respectifs, le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, la commune et les parcs naturels régionaux peuvent se substituer au Département dans l'exercice du droit de préemption si celui-ci ne l'exerce pas.

Comme chaque année, l'analyse de l'ensemble de ces procédures a été réalisée dans le cadre de notre schéma départemental des espaces naturels adopté en 2018 et en lien étroit avec le Syndicat mixte EDEN 62 en sa qualité de gestionnaire de site.

La 5^{ème} Commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MEQUIGNON.

Acte est donné également ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Voilà pour ce rapport n°15.

Le rapport n°16 que je vais présenter, il s'agit d'assurer le respect de l'obligation légale d'information du Conseil départemental bien évidemment.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
EN MATIÈRE DE MANDATS SPÉCIAUX POUR L'ANNÉE 2024**
(Rapport n°16 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez un tableau joint en annexe au présent rapport qui recense les mandats spéciaux autorisés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Il s'agit donc de me donner acte de cette présentation.

Acte est donné ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous allons maintenant procéder aux nominations, aux représentations du Département dans les commissions internes et organismes extérieurs.

**REPRÉSENTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**
(Rapport n°17 du rapport du Président)

M. LE PRÉSIDENT.- Par principe, nous n'allons pas recourir au vote à bulletin secret ? Non ? Si vous le souhaitez ? Vote à main levée ? Pas de problème ? L'isoloir est prêt !

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Très bien. Nous y allons maintenant.

• Commission chargée d'établir la liste du Jury d'Assises

En qualité de titulaires : Séverine GOSSELIN, Benoît ROUSSEL, Delphine DUWICQUET, Emmanuelle LAPOUILLE et Maïté MULOT-FRIS COURT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Non ? Je n'en vois pas.

Approuvé ? Oui ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

- Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe-Amont ainsi que son Comité de pilotage

En qualité de titulaire : Michel MATHISSART.

D'autres candidatures ? Non ?

- Comité technique départemental et Commission Locale de la SAFER Hauts-de-France

En qualité de titulaire : Véronique THIEBAUT.

En qualité de suppléante : Blandine DRAIN.

Pas d'autres candidatures ?

Organisme pour lequel les conseillers départementaux doivent se déplacer et ne pas prendre part au vote :

C'est Madame Véronique THIEBAUT qui est intéressée à l'affaire, qui ne doit prendre part ni au débat, ni au vote.

- Assemblée générale et Conseil d'administration de la SAFER Hauts-de-France

C'est l'Assemblée générale et Conseil d'administration de la SAFER pour lesquels il s'agit de vous désigner... nous allons vous désigner.

Nous sommes d'accord ? Voilà !

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

C'était le dernier rapport de la matinée.

Sur les vœux, j'ai été saisi des vœux suivants :

- Vœu de soutien au Service Civique et à l'engagement des jeunes déposé par le Groupe Socialiste ;
- Vœu de soutien à l'hôpital public par le Groupe Socialiste ;
- Vœu contre la mise en place d'une TVA sociale du Groupe Socialiste ;
- Vœu posé par la réglementation sur les déports pour les élus locaux que j'ai évoqué tout à l'heure ;
- Vœu déposé par le Groupe Communiste, relatif à la reconnaissance de l'État de Palestine et pour une paix juste et durable ;
- Vœu relatif au retrait du projet de réforme du système des retraites, déposé également par le Groupe Communiste.

Il s'agit de prendre la décision de m'autoriser à transmettre.

Nous sommes d'accord ?

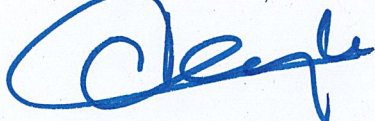
Eh bien, c'est terminé avec 40 minutes d'avance !

Bonnes vacances à tous et à bientôt encore pour les membres de la Commission Permanente puisque nous en avons encore une le 7 juillet.

Bon appétit ! Bon retour pour ceux qui vont nous quitter. A très bientôt !

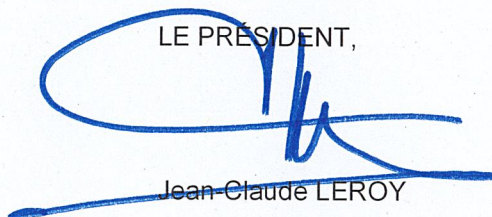
La séance est levée à 12 heures 50.

LE SECRÉTAIRE,



Emmanuelle LEVEUGLE

LE PRÉSIDENT,



Jean-Claude LEROY

DEUXIEME PARTIE

VŒUX

Vœu de soutien au Service Civique et à l'engagement des jeunes

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Depuis sa création en 2010, le Service Civique permet à des milliers de jeunes, quels que soient leur parcours, leur origine sociale de s'engager dans une mission d'intérêt général. Les missions sont diverses : accompagnement des personnes âgées, protection de l'environnement, accès à la culture, lutte contre les inégalités, accès au sport... Le service civique est plus qu'un dispositif, il est un espace d'engagement, un outil vers l'autonomie, il contribue à la cohésion sociale. Il offre une expérience enrichissante, tant sur le plan personnel que professionnel.

Depuis sa création, plus de 500.000 missions ont été réalisées, autant de parcours où l'on grandit, où l'on s'engage, où l'on construit du sens.

Le gouvernement a annoncé une réduction du nombre de missions en 2025 avec près de 15 000 missions supprimées dès le mois de septembre. Il s'agit d'un service public de l'engagement et une fois de plus, les jeunes comme leurs structures d'accueil voient leur confiance ébranlée par des arbitrages budgétaires, sans aucune concertation.

La jeunesse a besoin de repères, les associations font face à des défis sociaux de plus en plus complexes et le pays a besoin d'initiatives qui rassemblent, cette décision brutale est incompréhensible pour un dispositif reconnu comme une réussite, tant pour les jeunes que pour la société.

Nous sommes convaincus que le service civique permet de véhiculer des valeurs de solidarité, de mixité sociale et de justice sociale, nous devons accompagner et encourager toutes les formes d'engagement citoyen.

Nous exprimons notre attachement indéfectible au service civique qui joue un rôle essentiel dans notre société.

Nous demandons à l'Etat de garantir des moyens financiers nécessaires pour permettre à tous les jeunes d'accéder à des missions et à toutes les structures souhaitant les accueillir de le faire dans de bonnes conditions.

Nous affirmons notre volonté de faire du Pas-de-Calais un territoire d'engagement et de citoyenneté active, notamment à travers le soutien aux politiques jeunesse, aux associations, et aux actions d'éducation populaire.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE,



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JUIN 2025

Vœu de soutien à l'hôpital public

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

L'égalité des français devant l'accès aux soins s'effrite de plus en plus. Des lits ferment, une dégradation des conditions de travail des soignants qui se dirigent vers le privé, des déserts médicaux, des services d'urgence en difficultés, l'hôpital public traverse une crise sans précédent.

Nous sommes face à plusieurs décennies de gestion comptable de l'hôpital public, les mesures annoncées sont largement insuffisantes. Sous le premier quinquennat d'Emmanuel MACRON, 18 000 fermetures de lits ont été fermés. Par ailleurs, avec le gel du point d'indice des fonctionnaires hospitaliers, les soignants ont été les premiers à en payer le prix, les personnels médicaux et paramédicaux français sont ainsi structurellement moins bien payés que ceux d'autres pays de l'OCDE. Cela rend l'hôpital public de moins en moins attractif.

Le mode de financement de l'hôpital public est inadapté. Au niveau de chaque hôpital, une grande partie des recettes provient de la tarification à l'activité, dite « T2A ». Ce mode de tarification attribue un prix à chaque activité médicale. Celui-ci ne tient pas compte de la complexité de la prise en charge de patients touchés par une maladie chronique ou une polypathologie, ou plus largement des situations nécessitant l'entrée dans un parcours de soins en coordination avec plusieurs professionnels de santé, dans et en dehors de l'hôpital.

Suite à la mobilisation exceptionnelle de l'hôpital public pendant les vagues épidémiques de Covid-19, le gouvernement a lancé le « Ségur de la santé ». Mais les mesures engagées s'avèrent bien en deçà des besoins. La crise énergétique a touché de plein fouet un système de santé déjà bien fragilisé avec des factures de gaz et d'électricité qui ont explosé en impactant les investissements.

Le groupe socialiste, républicain et citoyen affirme son attachement à un hôpital public fort, accessible, bien doté et réparti de manière équitable sur l'ensemble du territoire départemental. Nous apportons tout notre soutien aux infirmières et infirmiers, aides-soignantes et soignants et médecins mobilisés pour une santé de qualité accessible à toutes et à tous dans notre département.

Nous demandons à l'État un engagement financier pluriannuel ambitieux pour revaloriser les carrières, renforcer les effectifs, rouvrir des lits et garantir des conditions d'accueil dignes pour les patients comme pour les soignants.

Nous appelons à une réforme en profondeur et immédiate en mettant fin au pilotage comptable des hôpitaux en faisant des choix politiques pour répondre aux besoins de santé des Françaises et Français. L'ensemble des acteurs doivent être mis à contribution pour repenser le système de santé, afin de faire passer le patient avant l'argent.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine





Pas-de-Calais

Le Département



Groupement du Pas-de-Calais
GROUPE⁵¹
socialiste
républicain & citoyen

DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JUIN 2025

Vœu contre la mise en place d'une TVA sociale

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Après que le Président Emmanuel Macron ait esquissé sans le dire, l'idée de remettre en place une TVA sociale, le gouvernement a clairement indiqué qu'il travaillait sur cette option c'est-à-dire une hausse de la TVA pour compenser une baisse des cotisations sociales payées par les entreprises.

En effet, aujourd'hui, près de 78 % des recettes des régimes de base de la Sécurité sociale sont constituées de cotisations et de la CSG (contribution sociale généralisée). L'objectif annoncé serait d'améliorer la compétitivité des entreprises, de créer de l'emploi et de relancer les salaires. Mais, cette mesure soulève plusieurs problèmes importants.

La TVA est payée par l'ensemble des consommateurs, quel que soit le niveau de revenus, ce qui en fait une taxe particulièrement inéquitable. La mise en place de cet impôt touche donc davantage les ménages modestes qui consacrent une plus grande partie de leur budget à la consommation. Ainsi, cette hausse de la TVA risque de faire augmenter les prix, ce qui pourrait réduire le pouvoir d'achat et la consommation et donc freiner la croissance et l'emploi. Par ailleurs, si une part de cette taxe serait attribuée au financement des politiques sociales, rien ne garantit dans le temps une utilisation partielle à d'autres fins.

De plus, le gain pour l'emploi serait limité, car les bas salaires sont déjà largement exonérés de cotisations. Mais aussi, certaines entreprises pourraient profiter de la baisse de charges sans pour autant augmenter les salaires ni baisser les prix, ce qui n'avantagerait pas les travailleurs.

Nous affirmons notre attachement à un système de financement de la protection sociale fondé sur la solidarité nationale et la justice fiscale, nous appelons à un débat démocratique et transparent sur les réformes fiscales.

En conséquence, le groupe socialiste, républicain et citoyen refuse une réforme qui pénaliserait les plus modestes et demande au gouvernement de renoncer à cette mesure fiscale régressive. En matière de financement des politiques sociales, d'autres pistes pourraient aussi être envisageable comme une taxation des très hauts revenus et des grandes entreprises amenant plus d'égalité dans notre société.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyn NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



Vœu les problèmes posés par la réglementation sur les déports pour les élus locaux

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Dans le cadre de la loi 3DS, du 21 février 2022, a été créée de nouvelles règles sur les conflits d'intérêt, en fixant notamment des mesures de déports pour les élus locaux. Ce déport signifie donc pour les élus locaux de ne pas prendre part au vote des délibérations, du fait du potentiel conflit d'intérêt, mais également de s'abstenir de participer à toutes les réunions, discussions ou travaux préparatoires liés à celles-ci.

Notre collectivité a bien évidemment mis en application cette réglementation qui s'applique aussi bien lors de nos réunions du Conseil Départemental, de la Commission Permanente et des Commissions Thématiques préparatoires, pourtant lieu du dialogue contradictoire n'émettant qu'un simple avis. Si un renforcement des règles sur le conflit d'intérêt nous paraît normal et salubre, nous devons constater, à l'usage, que cela restreint fortement le débat démocratique et empêche la prise de décisions pleinement éclairée.

En effet, en organisant l'absence systématique des élus qui connaissent le mieux les problématiques abordées et les dossiers concernés, y compris les Vice-Présidents en charges des thématiques ou ceux désignés par le Département pour représenter la collectivité dans les instances internes ou externes, il n'est plus possible d'avoir les explications nécessaires ni les réponses indispensables à tout processus de décision.

Par ailleurs, cela oblige à déstructurer les délibérations portant sur un même sujet afin d'avoir le nombre suffisant d'élus présents dans la salle pour débattre et décider, ce qui nuit considérablement à la compréhension du sens de notre action.

Enfin, au moment où la démocratie représentative et l'engagement local connaissent une crise de vocation, cette règle amène une démobilité chez des élus qui ne comprennent plus pourquoi ils sont désignés dans des instances pour représenter la collectivité, s'impliquent et travaillent en profondeur les sujets, pour finir par être interdits de parole.

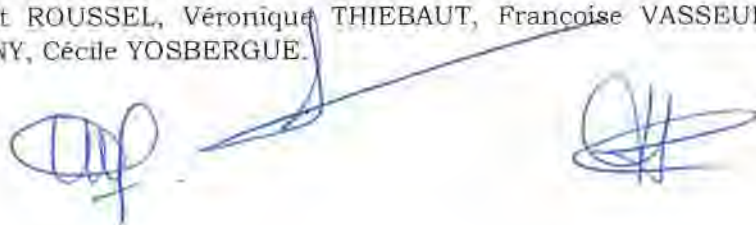
Aussi, tout en réaffirmant notre attachement à la loi 3DS et aux règles sur les conflits d'intérêts, nous demandons que ces freins au débat et à l'aide à la décision puissent être reconsidérés.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.





Groupe communiste et républicain
du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Pas-de-Calais
Le Département

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JUIN 2025

Vœu relatif à la reconnaissance de l'Etat de Palestine

Et pour une Paix juste et durable

Déposé par le groupe Communiste et Républicain

A l'occasion du conseil départemental du 4 décembre 2023, nous déposons un vœu demandant au Président de la République d'user de toute la diplomatie que dispose la France pour obtenir un cessez-le-feu permanent car nous voyons poindre le déferlement militaire sur la population de Gaza.

Aux horreurs commises par le Hamas, le gouvernement de Netanyahu ne devait pas répondre par d'autres horreurs.

Or, deux ans plus tard, le constat est partagé de tous, les pilonnages de bombe, les raids militaires, les coupures d'eau et d'électricité et la famine organisée sont les actes qui conduisent à un génocide.

Aujourd'hui, plus une maison n'est debout, plus aucune école, ni hôpital n'ont été épargnés mêmes ceux estampillés et géo-localisés de l'ONU. Les 2 millions de civils n'ont plus où aller, n'ont plus de quoi se soigner, n'ont plus de quoi se protéger, n'ont plus de quoi se nourrir.

Ces dernières semaines, la situation s'est encore aggravée. Les Gazaouis vivent sous un blocus meurtrier où les rares distributions alimentaires organisées par des associations Israéliennes et Etats-Uniennes, sont l'occasion pour l'armée du Premier Ministre Israélien de tirer aveuglément sur la population affamée.

A ce jour, les organisations humanitaires et l'ONU dénombrent plus de 55 000 morts civils dont la moitié sont des femmes et des enfants..

Monsieur le Président de la République, nous réitérons nos demandes d'user de toute la diplomatie que dispose la France pour :

- Obtenir un cessez-le-feu permanent, avec la fin des bombardements, le déplacement des populations et le retrait de l'armée Israélienne de Gaza,
- Obtenir la libération de tous les otages détenus par le Hamas,
- Obtenir la levée du blocus de Gaza en œuvre depuis 2007.
- Obtenir la mise en œuvre, par la France, d'une initiative diplomatique pour une paix juste et durable. Une Paix élaborée sur la base des résolutions de l'ONU, notamment la résolution N°242 de 1967, exigeant le retrait des forces armées Israéliennes des territoires occupés.

Monsieur le Président de la République, vous avez les moyens d'agir ainsi que l'Union Européenne. La France et l'Europe doivent, comme cela a déjà été fait à d'autres occasions, prendre leurs responsabilités pour stopper immédiatement, dans le cadre du droit international, l'insupportable souffrance du peuple Palestinien.

Monsieur le Président de la République, il est primordial de ne plus tergiverser et d'agir fortement et avec conviction pour imposer un cessez-le-feu immédiat et sans condition à Gaza, reprendre sans délais l'aide humanitaire et laisser passer les équipes de secours et de journalistes.

Monsieur le Président de la République, en tant que membre du Conseil de sécurité, la reconnaissance de l'Etat de Palestine par la France, sur les bases des résolutions de l'ONU (résolution 242 et 194) c'est-à-dire sur les frontières dites de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et le droit au retour des réfugiés serait un signal d'envergure envoyé au monde, un acte concret qui peut marquer la fin de l'occupation et par conséquent le conflit.

Monsieur le Président de la République, la folie meurtrière du Premier Ministre Israélien, après s'être déversée sur les populations de Syrie, du Liban et du Yémen s'abat maintenant sur les habitants de l'Iran, sans distinction aucune. Aussi exécrables, anti-démocratiques ou autoritaires peuvent être les uns ou les autres de ces gouvernements ; tenter de pacifier la région par la guerre est non seulement inacceptable mais aussi irresponsable.

Benjamin Netanyahu, contre qui la Cour Pénale Internationale a émis un mandat d'arrêt le 21 novembre dernier, expose toute la région ainsi que Israël lui-même, à une riposte qui pourrait avoir des répercussions qu'il est impossible de mesurer. D'autant plus que ces dernières heures les Etats-Unis sont entrées en guerre en bombardant l'Iran et en renforçant leur présence dans tout le Moyen-Orient.

Monsieur le Président de la République, l'opportunité administrative qui nous est offerte de pouvoir vous interpeller directement, porte bien son nom : « un vœu ». Alors permettez-nous d'émettre le vœu que la France reste de ces pays qui tracent les voix de la Paix et de l'amitié entre les peuples.

Jean-Marc TELLIER, Président du groupe communiste et républicain

Anouk BRETON, Valérie CUVILLIER, Audrey DESMARAI, Carole DUBOIS,
René HOCQ, Michèle JACQUET, Laurence LOUCHAERT, Brigitte PASSEBOSC





SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JUIN 2025

Vœu relatif au retrait du projet de réforme du système de retraite

Déposé par le groupe Communiste et Républicain

Lors de son allocution télévisée pour souhaiter ses vœux à la population pour l'année 2023, le Président de la République avait annoncé vouloir réformer l'âge de départ à la retraite.

Le projet de réforme avait pour objectif de repousser l'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans. Celui-ci pénalise particulièrement les femmes, les carrières longues et les travailleurs exerçant des métiers pénibles.

Aussitôt, les organisations syndicales se sont unies, soutenues par l'ensemble des partis politiques qui composent la gauche et par les trois quarts de la population.

Ensemble, ils disaient que cette réforme est injuste, inutile et antisociale.

Aujourd'hui encore, la réforme Borne/Macron est rejetée par 78% des actifs.

Dès le début d'année 2023, les mobilisations ont été importantes et les grèves massivement suivies. Malgré une opposition majoritaire de la population, la représentation nationale n'a pas pu en débattre à l'Assemblée Nationale car la réforme est passée en force grâce à l'utilisation de l'article 49.3, bafouant ainsi la démocratie.

Après plus de deux ans d'un mouvement de contestation qui n'a jamais cessé, le jeudi 5 juin 2025, les députés communistes ont mis au vote une résolution pour l'abrogation de la réforme des retraites.

A une écrasante majorité, les députés ont voté pour l'abrogation de cette réforme (198 pour et 35 contre).

Ce vote est une victoire politique et du mouvement social. Des solutions existent pour financer l'abrogation, assurer l'équilibre et reconquérir de nouveaux droits à la retraite incluant le départ anticipé pour celles et ceux qui travaillent dans des métiers à fort taux de pénibilité. Elles passent en particulier par l'augmentation des salaires, l'égalité salariale femmes hommes, et donc par la réappropriation des richesses créées par le travail et captées par le capital.

Le vote de la résolution du 5 juin est un point de non-retour, l'exécutif ne peut plus ignorer la volonté du peuple et se dérober à ses responsabilités.

Monsieur le Président, vous devez respecter la volonté populaire et parlementaire en abrogeant définitivement cette réforme injuste ou en la soumettant à un référendum.

La fracture démocratique est trop profonde pour ignorer la voix du peuple.

Jean-Marc TELLIER, Président du groupe communiste et républicain

Anouk BRETON, Valérie CUVILLIER, Audrey DESMARAI, Carole DUBOIS,
René HOCQ, Michèle JACQUET, Laurence LOUCHAERT, Brigitte PASSEBOSC,

